



Zéro déchet plastique dans les collectivités : quels progrès depuis 2023 ?

Évaluation des acteurs publics engagés dans les chartes zéro déchet plastique et plages sans déchet plastique en région Provence-Alpes-Côte d'Azur

BILAN 2025



Table des matières

Remerciements	3
Introduction	5
Résumé exécutif	7
Nombre de répondants 2025	7
Évolutions notables depuis 2023	7
Niveau de mise en œuvre des actions	8
Freins rencontrés	10
Enjeux pour la suite	11
Objectifs et méthodologie	12
Présentation des résultats	14
Pilotage et mise en place d'un groupe de travail transversal	14
OBJECTIF 1 : Sensibiliser aux enjeux des pollutions plastiques	16
OBJECTIF 2 : Diminuer l'usage des matières plastiques	32
OBJECTIF 3 : Gérer, valoriser et recycler les déchets plastiques	42
Fiches Ils l'ont fait	49
Et si les usagers s'appropriaient la communication liée à la prévention ?	50
Et si la mobilisation était générale et l'expérience partagée ?	52
Et si on organisait des ramassages de déchets citoyens dans le cadre de l'opération régionale "Nettoyons le Sud" ?	54
Et si on changeait le regard sur l'écologie grâce à la concertation ?	56
Et si on instaurait un cahier des charges incitatif pour diminuer l'usage des plastiques lors des événements ?	59
Et si on menait des opérations zéro déchet sur les marchés ?	61
Et si on captait le flux de mégots en signant une convention avec un éco-organisme ?	64
Et si on impliquait les usagers en allant à leur rencontre pour optimiser le tri des déchets plastiques ?	66
Et si on proposait des équipements à destination des cyclistes pour éviter l'abandon des déchets en bord de route ?	68
Annexes	70
Annexe 1 : Légende des pictogrammes associés aux actions	70
Annexe 2 : Actions transversales & thématiques et leur indicateurs d'évaluation	71
Annexe 3 : Evaluation de la démarche Zéro Déchet Plastique 2025 - Acteurs publics	77

Remerciements

Nous souhaitons tout d'abord remercier chaleureusement l'ensemble des **collectivités**, intercommunalités, syndicats de déchets, **parcs naturels régionaux**, **parcs naturels nationaux**, **syndicats de rivière** et **établissements scolaires** qui ont contribué directement à cette évaluation 2025.

Merci aux collectivités et groupements de collectivités ayant répondu à l'enquête et poursuivant leurs engagements dans la démarche Zéro Déchet Plastique :

Les villes d'Aix en Provence, Aubagne, Beaulieu-sur-Mer, Bormes-les-Mimosas, Cabriès, Cannes, Cassis, Châteauneuf-les-Martigues, Cotignac, Draguignan, Fréjus, Fuveau, Gréoux les Bains, Istres, La Ciotat, La Colle-sur-Loup, La Croix-Valmer, La Garde, La Gaude, La Londe-les-Maures, La Motte, La Roche-des-Arnauds, La Roquebrussanne, Lambesc, La Roque-d'Antheron, Le Canet des Maures, Le Dévoluy, Le Lavandou, Le Rayol-Canadel-sur-Mer, Les Arcs-sur-Argens, Les Orres, Les Pennes-Mirabeau, Levens, L'Isle-sur-la-Sorgue, Méounes-lès-Montrieux, Mornas, Mouans-Sartoux, Nans-les-Pins, Néoules, Nice, Ollioules, Oraison, Plan-d'Aups-Sainte-Baume, Puimoisson, Peyrolles-en-Provence, Ramatuelle, Roquebrune-sur-Argens, Roquefort-les-Pins, Roquevaire, Saint-Cannat, Saint-Chamas, Saint-Cyr-sur-Mer, Sainte-Maxime, Saint-Estève-Janson, Saint-Étienne-du-Grès, Saint-Jeannet, Saint-Laurent-du-Var, Saint-Mandrier-sur-Mer, Saint-Raphaël, Saint-Vallier-de-Thiery, Saint-

Véran, Sanary-sur-Mer, Sausset-les-Pins, Sérignan-du-Comtat, Simiane-Collongue, Théoule-sur-Mer, Toulon, Tourrette-Levens, Vaison-la-Romaine, Valbonne, Vallauris-Golfe-Juan, Vence, Venelles, Villefranche-sur-Mer, Villeneuve-Loubet, Volonne, Miramas.

Un grand merci également aux intercommunalités engagées : la Métropole Nice Côte d'Azur, la Métropole Toulon Provence Méditerranée, la Communauté d'Agglomération Pays de Grasse, la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse, la Communauté d'Agglomération Durance Luberon Verdon, la Communauté d'Agglomération Terre de Provence, la Communauté de Communes Alpes-Provence-Verdon, la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance, la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch, la Communauté de Communes Buëch-Dévoluy, la Communauté de Communes Guillestrois-Queyras, la Communauté de Communes du Briançonnais, la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez, la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles, la Communauté de Communes Méditerranée Porte des Maures, la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon, la Communauté de Communes Rhône Lez Provence, la Communauté de Communes Ventoux Sud, la Communauté de Communes Sorgues du Comtat, la Communauté de Communes Aygues-Ouvèze en Provence, la Communauté Territoriale Sud Luberon, le PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras.



Photo Région sud

Nous saluons également la mobilisation des gestionnaires d'espaces naturels et des syndicats de rivière engagés : le Parc Naturel Régional de la Sainte-Baume, le Parc Naturel Régional des Alpilles, le PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillevin et du Queyras, le SMIAGE Maralpin, le SMITOMGA, le SYDEVOM de Haute-Provence, le Syndicat de Gestion de l'Eygoutier, le SITTOMAT, le SIVED NG, le SIRTOM de la région d'Apt, le SMITOMGA, le SMITOM de la Vallée du Rhône, le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues.

Merci aux établissements scolaires mobilisés : Lycée des Calanques, Lycée Zola (Aix-en-Provence), Lycée Mongrand Port-de-Bouc, OGIS - Stanislas.

Nous tenons aussi à exprimer notre reconnaissance aux nombreuses associations, entreprises, et gestionnaires d'espaces naturels et aquatiques, dont l'engagement sur le terrain contribue à faire vivre et rayonner cette dynamique régionale.

Enfin, nous remercions vivement la Région Sud et l'ADEME, partenaires de l'Agence Régionale de la Biodiversité et de l'Environnement (ARBE), pour leur soutien constant à la mission régionale Zéro Déchet Plastique depuis 2019.



Introduction

Face à l'urgence croissante de réduire les pollutions plastiques, la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur a lancé dès 2019 une dynamique structurante à l'échelle régionale, avec la création de la mission « Zéro Déchet Plastique » confiée à l'Agence Régionale de la Biodiversité et de l'Environnement (ARBE).

Cette mission s'appuie sur deux chartes :

- La charte régionale « Zéro Déchet Plastique », portée par la Région Sud et ouverte à toutes les collectivités et acteurs territoriaux (associations, entreprises, établissements scolaires),
- La charte nationale « Plages Sans Déchet Plastique », impulsée par l'ADEME et le Ministère de la Transition Écologique, qui cible prioritairement les espaces littoraux.

Ces chartes offrent à l'ensemble des collectivités, intercommunalités, syndicats, établissements scolaires, entreprises et associations un cadre volontaire d'engagement. Elles reposent sur un plan d'actions commun de 29 mesures concrètes¹ (dont 13 obligatoires), structurées autour de trois objectifs opérationnels² :

1. **Mobiliser et sensibiliser** l'ensemble des parties prenantes (citoyens, élus, agents publics, acteurs économiques et associatifs...),
2. **Prévenir l'usage des plastiques à usage unique** dans les politiques publiques,
3. **Mieux gérer les déchets** plastiques produits, en facilitant leur collecte, leur traitement et leur valorisation.

Une évaluation régulière depuis 2019

Depuis le début du dispositif, l'ARBE assure un suivi et une évaluation régulière des signataires, selon plusieurs modalités :

2019

Lancement de la mission régionale et diffusion des chartes.

2021

Première évaluation qualitative (entretiens téléphoniques et visio-conférences).

2022

Visites de terrain pour affiner les observations.

2023

Enquête en ligne auprès de 107 acteurs publics répondants (88 collectivités et 19 EPCI ou syndicats), publication d'un état des lieux détaillé et d'un cahier d'initiatives exemplaires.

2025

Nouvelle évaluation structurée, via un questionnaire enrichi et un suivi régulier, pour analyser plus finement les progrès, les freins et les leviers activés.

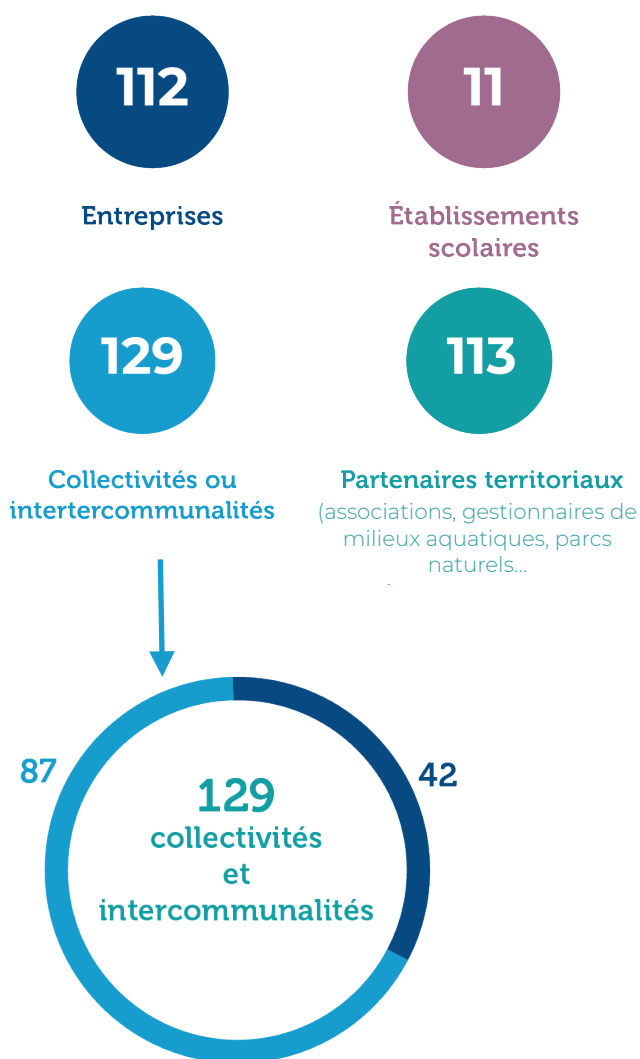
¹ Des pictogrammes figurent dans le plan d'actions pour indiquer l'origine des mesures (chartes régionales, nationales, réglementaires ou spécifiques), leur signification étant détaillée dans le tableau en annexe (Voir Annexe 1)

² Voir Annexe 2 pour la liste des actions et leur répartition

Une dynamique territoriale en croissance

Depuis le lancement de la mission, la mobilisation n'a cessé de croître. À ce jour (septembre 2025), 365 acteurs publics sont signataires d'au moins une des deux chartes.

La répartition des acteurs publics est la suivante :



- Signataires des deux chartes "zéro déchet plastique" et "plages sans déchet plastique"
- Signataires de la charte "zéro déchet plastique"

Ce panel couvre l'ensemble des bassins de vie de la région (alpin, azuréen, rhodanien, provençal) et reflète la diversité des profils engagés.

Parmi tout ces acteurs, 157 sont des acteurs publics ciblés par l'évaluation 2025.

Les objectifs de l'évaluation 2025

Cette nouvelle phase d'évaluation, coordonnée par l'ARBE avec le soutien de Circulab, s'appuie sur les réponses issues d'une nouvelle enquête effectuée au premier semestre 2025. Elle vise à :

- Apprécier le niveau de mise en œuvre des plans d'actions au regard des engagements pris,
- Identifier les freins persistants et les leviers de progression,
- Valoriser les initiatives reproductibles et inspirantes,
- Formuler des pistes d'accompagnement pour soutenir les territoires dans la durée.

Ce rapport restitue l'ensemble des enseignements de cette évaluation à travers une lecture transversale des résultats, enrichie d'exemples de terrain et de propositions concrètes pour accompagner les prochaines étapes.

Résumé exécutif

Ce rapport s'appuie sur les données collectées entre avril et juillet 2025 auprès des 157 signataires engagés dans les chartes « Zéro Déchet Plastique » (Région Sud) et « Plages sans Déchet Plastique » (ADEME & Ministère de la Transition Écologique), en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. L'analyse couvre l'ensemble des réponses transmises par les collectivités, intercommunalités (EPCI), syndicats de rivière, parcs naturels (régionaux et nationaux) ainsi que des établissements scolaires, sur la période courant de leur engagement à décembre 2024.

Période couverte par l'enquête d'évaluation :

Avril à Juillet 2025

Nombre de réponses au questionnaire :

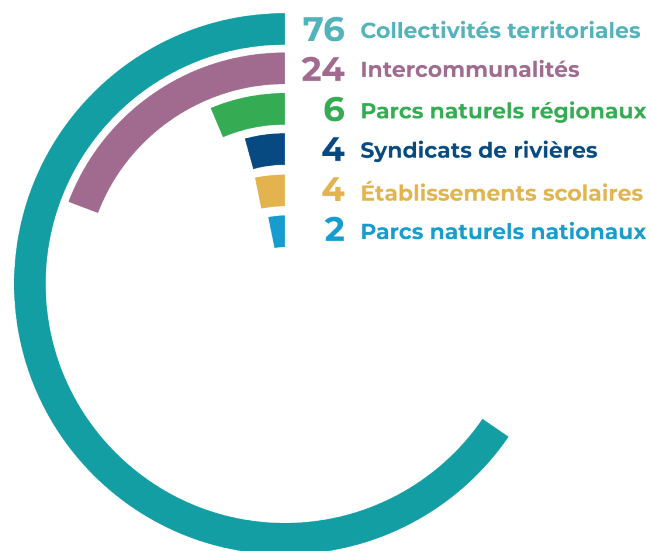
116 acteurs publics dont 39 engagés dans les deux chartes "zéro déchet plastique" et "plages sans déchet plastique"

Plan d'actions commun aux deux chartes :

29 actions concrètes proposées en vue d'atteindre 3 objectifs :

1. Mobiliser et sensibiliser les parties prenantes
2. Prévenir l'usage des matières plastiques
3. Mieux gérer les déchets plastiques produits

Nombre de répondants 2025



Sur les 157 signataires évalués en 2025, l'enquête a permis de collecter des contributions issues de 116 acteurs publics, ce qui représente 74 % des signataires publics engagés au 31 décembre 2024.

En 2023, 107 acteurs avaient participé à l'étude, avec une plus faible représentation des établissements scolaires et syndicats.

Évolutions notables depuis 2023

L'analyse des réponses au questionnaire 2025, croisées avec les entretiens et les champs libres du formulaire, met en évidence plusieurs tendances.

L'évaluation fait remonter l'apparition de démarches transversales et d'initiatives qualitatives dans certains territoires :

- Intégration de critères « zéro plastique » dans les marchés publics,
- Premières expérimentations de suppression du plastique dans la restauration collective,
- Adoption de règlements internes limitant l'usage du plastique lors d'événements locaux.

Les avancées constatées restent variables selon les territoires et ne sont pas encore homogènes à l'échelle régionale.

Par rapport à 2023, les actions autour de la mobilisation et de la sensibilisation se renforcent. La grande majorité des collectivités poursuit ses efforts auprès des citoyens, scolaires et agents. La part des actions structurelles, telles que la suppression des plastiques à usage unique, la coopération avec les professionnels de la restauration ou l'organisation d'événements sans plastique, évolue progressivement, avec des rythmes différents selon les secteurs.

En résumé, l'évaluation 2025 confirme l'ancrage de la sensibilisation comme socle commun, tandis que la généralisation des mesures structurelles reste un enjeu pour les années à venir.

Niveau de mise en œuvre des actions

Parmi les 29 actions du plan³ :

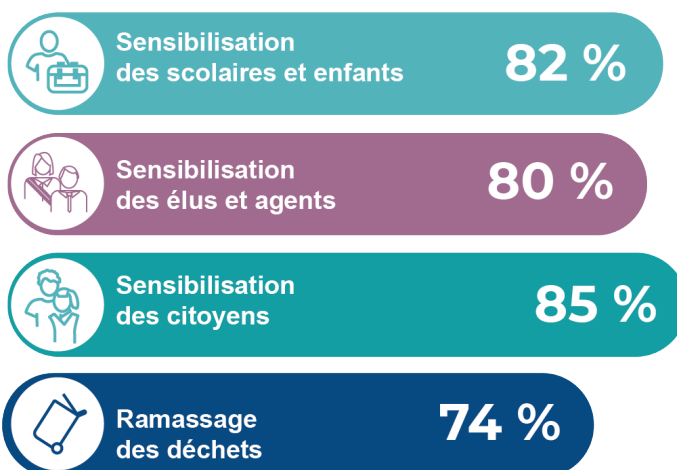
- Les thématiques de **Mobilisation et de Sensibilisation**, notamment l'information et la formation des habitants, des scolaires, des agents et des élus, continuent d'être largement **déployées**, avec des taux de réalisation dépassant **70 % des répondants en 2025**.
- Les actions de **Gestion des déchets** (lutte contre les mégots, mise en place d'actions pour l'optimisation du tri, mise en place d'actions pour limiter la dispersion des déchets dans les réseaux d'eau) restent **pratiquées** par une majorité des acteurs publics, avec un taux de mise en œuvre se situant entre 50% et 69% des collectivités.
- Les actions de **Prévention** (achat responsable, suppression des plastiques à usage unique, ou des espaces verts) **restent limitées** sans progression significative en 2025.

Actions mises en œuvre par plus de 70% des acteurs publics

Au-delà du socle d'actions obligatoires, les chartes « Zéro Déchet Plastique » et « Plages sans Déchet Plastique » laissent à chaque signataire la possibilité d'adapter son plan d'actions aux priorités et spécificités de son territoire.

L'analyse des réponses au questionnaire 2025 confirme une dynamique d'engagement, avec une mobilisation particulièrement marquée autour des volets de sensibilisation.

Certaines actions dépassent ainsi 70% de mise en œuvre :



Ces actions, largement déployées, forment le socle commun de la démarche régionale.

D'autres leviers, comme la constitution d'un groupe de travail transversal, la suppression des plastiques à usage unique, ou l'évolution des pratiques en restauration collective, sont moins fréquemment adoptés.

³ Voir Annexe 2

Actions mises en oeuvre par 50% à 69% des acteurs publics

Entre 50% et 69% des acteurs publics déclarent mettre en place des actions de gestion des déchets, d'optimisation du tri ou de réduction progressive des plastiques.

Parmi celles-ci, 66% affirment avoir mis en place des actions spécifiques de lutte contre les mégots de cigarette.



Cendrier de poche de l'ALCOMÉ - source ARBE

Certaines collectivités mentionnent l'intégration du critère « zéro plastique » dans les marchés publics (restauration, mobilier urbain, événementiel), encouragées par les évolutions réglementaires (loi AGECE, commande publique durable) et l'arrivée d'outils régionaux comme le guichet vert.

Les états des lieux sur les déchets plastiques sont rarement systématisés, alors qu'ils sont identifiés comme utiles pour orienter l'action. L'élaboration de méthodologies partagées est régulièrement signalée comme un besoin par les répondants.

Par rapport à 2023, ces actions progressent lentement, mais traduisent une appropriation accrue des outils réglementaires et une montée en compétence progressive.

Actions mises en oeuvre par 20% à 49% des acteurs publics

Dans cette tranche, 20 à 49% des acteurs publics déclarent avoir mis en place entre 3 et 4 actions du plan, correspondant à des démarches plus spécifiques et ciblées.

Il s'agit notamment de:

43% :
mobilisation des commerces

39% :
mobilisation des professionnels du tourisme

38% :
mise en place d'un groupe de travail transversal

D'autres actions, comme la suppression de l'usage unique en interne et la gestion des dépôts sauvages sont toutes à moins de 50%.

L'implication des acteurs du commerce et du tourisme demeure limitée à l'échelle régionale, malgré l'existence d'initiatives locales (distribution de gourdes, affichage, « plages sans plastique »...).

Les actions dans l'espace public restent limitées : information ou sensibilisation à renforcer, éco-conditionnalité des événements encore peu développée, même si de plus en plus demandée.

L'usage du plastique recule dans les espaces verts, facilité par des alternatives (paillage végétal, chanvre, compostage...).

Pour renforcer la mise en œuvre de ces actions, les répondants mettent en avant l'intérêt de :

- **Diffuser** les retours d'expériences réussies.

- **Recenser** les prestataires proposant des alternatives.
- **Mutualiser** les outils de communication.

La mise en œuvre reste variable selon les catégories d'acteurs et la maturité locale de la démarche, avec certaines expérimentations qui se distinguent. Les besoins déjà signalés en 2023 (coordination avec les acteurs professionnels, implication institutionnelle) restent d'actualité en 2025.

Actions mises en œuvre par moins de 20% des acteurs publics

Moins d'une structure sur cinq a engagé des actions de prévention en amont telles que :

- La **mise en place de la consigne alimentaire** pour la restauration ou la vente à emporter,
- **L'éco-conditionnalité des aides publiques** (subventions locales fléchées vers les acteurs exemplaires),
- **L'accompagnement spécifique des restaurateurs, traiteurs et organisateurs d'événements** vers des pratiques «zéro plastique».

Ce résultat illustre la complexité à faire évoluer les usages professionnels, notamment dans la restauration, le tourisme et l'alimentation collective. Les acteurs publics mentionnent l'absence de lien direct avec certains professionnels, la logistique de la consigne et le besoin d'accompagnement technique, financier ou réglementaire comme principaux points à renforcer pour le déploiement de ces actions.

L'éco-conditionnalité et la consigne alimentaire, encore peu développées, sont mentionnées comme des leviers potentiels. La consigne est principalement en phase d'expérimentation en 2025, avec plusieurs

aspects identifiés : ingénierie territoriale, mutualisation du lavage, structuration de filières locales et accompagnement des restaurateurs dans l'évolution de leurs pratiques.

Les terrains de sport synthétiques restent cependant peu concernés par ces alternatives, en raison de coûts, de problématiques de recyclage et d'absence de filière dédiée.

Plusieurs acteurs publics engagés expriment un intérêt pour un accompagnement technique ou régionalisé, ainsi que pour des référentiels partagés permettant de cadrer les démarches.

La situation reste proche de celle de 2023, avec une progression mesurée des actions de prévention structurelle, confirmant la nécessité d'un appui technique et réglementaire et d'une dynamique collective pour favoriser leur développement à plus grande échelle.

Freins rencontrés

L'analyse des réponses au questionnaire 2025 et des entretiens réalisés avec les porteurs de projets met en évidence plusieurs facteurs qui influencent la diffusion des actions «zéro déchet plastique» à l'échelle des territoires. Parmi les éléments fréquemment mentionnés figurent :

- **L'adaptation des pratiques**, notamment dans les usages quotidiens, l'organisation d'événements ou la restauration collective, qui peut nécessiter des ajustements pour les agents ou parties prenantes locales,
- **La mobilisation de ressources humaines** et de compétences spécifiques pour assurer le pilotage, le suivi et la transversalité des démarches,
- **La disponibilité de solutions techniques locales** sur certaines actions complexes, telles que la mise en place de filières de lavage, le tri

spécifique ou la mutualisation des flux de collecte,

- **La présence sur le marché de différentes alternatives** au plastique (cellulose, bambou, carton, etc.), dont l'évaluation peut s'avérer complexe pour les acheteurs publics,
- **Les besoins de financement** pour réaliser les investissements nécessaires, notamment pour adapter ou équiper les infrastructures existantes.

Ces éléments mettent en avant l'importance d'un accompagnement adapté aux spécificités des territoires, ainsi que d'un appui opérationnel pour favoriser le déploiement de solutions concrètes à l'échelle locale.

réduire la pollution plastique, avec des plans d'action structurés et un socle d'actions communes en progression à l'échelle régionale.

Enjeux pour la suite

L'évaluation 2025 montre que la démarche « Zéro Déchet Plastique » s'inscrit progressivement dans les pratiques des territoires, avec des résultats de plus en plus observables et une dynamique d'action qui se développe au sein des collectivités

Plusieurs axes prioritaires sont identifiés dans les réponses au questionnaire et les entretiens:

- Un **accompagnement technique** supplémentaire, notamment sur les actions de prévention telles que la restauration collective, les marchés publics ou les achats responsables,
- Des **ressources humaines dédiées**, identifiées pour assurer le pilotage, la coordination et l'animation locale,
- Un **renforcement des échanges entre signataires** pour mutualiser les outils, partager les retours d'expérience et diffuser les solutions locales.

La variété des contextes, des compétences et des moyens contribue à expliquer les différences constatées dans la mise en œuvre. La plupart des répondants expriment néanmoins un engagement affirmé pour

Objectifs et méthodologie

La démarche « Zéro Déchet Plastique » portée par l'ARBE, en partenariat avec la Région Sud, l'ADEME et les services de l'État, repose sur une volonté commune : **réduire durablement la pollution plastique à l'échelle régionale.**

L'évaluation 2025, coordonnée par l'ARBE avec l'appui de Circulab, repose sur :

- **Un questionnaire en ligne** adressé à 157 acteurs publics (collectivités, EPCI, syndicats, parcs, établissements scolaires), recueillant des données quantitatives (taux de mise en œuvre, chiffres clés) et qualitatives (témoignages, exemples, freins et leviers) sur la période de signature à décembre 2024.
- **Un webinaire de lancement** et un appui technique (ressources pratiques, relances individuelles) pour faciliter la saisie et maximiser le taux de réponse.
- **Une analyse des retours** : traitement statistique des données, lecture qualitative des témoignages, mise en avant des dynamiques locales et des difficultés rencontrées.
- **Un webinaire final de restitution** : destiné à partager les principaux résultats avec les signataires et valoriser les dynamiques locales.

Structure du questionnaire⁴

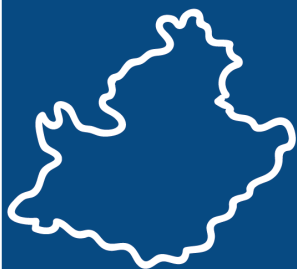
Le formulaire est structuré en 3 grandes parties, chacune en lien avec les objectifs de la charte :

- **Partie 1** – *Informations générales* : profil de la structure, référents, nombre d'élus, d'agents, budget, groupe de travail
- **Partie 2** – *État de mise œuvre des actions* : le cœur de l'évaluation, autour des 29 actions réparties selon les 3 objectifs
- **Partie 3** – *Bilan et accompagnement* : évaluation de l'ARBE, usage des outils, suggestions

Le questionnaire 2025 a été ajusté et simplifié à la suite de l'évaluation 2023 (ajout de cases à cocher, version PDF de préparation, meilleure prise en compte des ressources disponibles). Il diffère de celui de 2023, à la fois par son contenu et par le panel de répondants, ce qui peut influencer la comparaison des résultats. Les données présentées dans cette section sont issues des déclarations des signataires. Elles offrent un panorama régional précieux, mais doivent être interprétées avec prudence, certains chiffres globaux pouvant inclure des doublons entre les réponses des EPCI et celles de leurs communes membres.

⁴ Questionnaire en annexe 3

116
acteurs
publics
évalués



SENSIBILISATION



75 %
des structures ont sensibilisé
DES CITOYENS



709 246
CITOYENS CIBLÉS



82 %
des structures ont sensibilisé
des **ENFANTS/SCOLAIRES**



4 676
ÉCOLES OU CLASSES CIBLÉES



80 %
des structures ont sensibilisé
des **ÉLUS et AGENTS**



1 639
ÉLUS SENSIBILISÉS

8 797
AGENTS SENSIBILISÉS



74 %
des acteurs publics ont organisé
le **RAMASSAGE DE DÉCHETS
PLASTIQUES**



38 %
des structures ont formé
un **GROUPE DE TRAVAIL
TRANSVERSAL**



22 %
des structures disposent
d'un **BUDGET DÉDIÉ**

395 COMMUNES
ACCOMPAGNÉES VIA LES EPCI

1 490
COMMERCES IMPLIQUÉS

452 ACTEURS DU SECTEUR
TOURISME SENSIBILISÉS

PRÉVENTION



2 697 803
**REPAS SERVIS SANS
PLASTIQUE À USAGE
UNIQUE** en restauration
collective (vs 2 100 000
en 2023)



59 %
des acteurs sont engagés dans
la réduction du plastique dans
LES ACHATS PUBLICS



55 %
des acteurs sont engagés dans
la suppression du plastique
dans la **RESTAURATION
COLLECTIVE (ERP)**



62 355
**POINTS D'EAU POTABLE
accessibles** (dans
l'espace public/ERP)



49 %
des acteurs sont engagés dans
la réduction du plastique dans
**LES USAGES INTERNES DES
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS**

GESTION ET VALORISATION



70 %
des acteurs ont mis à disposition des
CONTAINERS POUR LE TRI (vs 59%
en 2023)



55 %
d'actions pour limiter la
DISPERSION DES DÉCHETS
dans les réseaux d'eau
(vs 48% en 2023)



66 %
de structures ont **optimisé** leur
SYSTÈME DE COLLECTE ET DE TRI



42 %
des structures **ORGANISATRICES
DE RAMASSAGE** inscrites
sur la plateforme ReMed Zéro
Plastique (vs 24,4% en 2023)



66 %
des acteurs ont mis en place des
actions **de lutte contre les
MÉGOTS DE CIGARETTE**



31 %
des acteurs ayant **DE POUBELLES
SUPPRIMÉES** en espaces naturels



1 009 t
DE DÉCHETS COLLECTÉS
au total (vs 800 000 kg en 2023)

DYNAMIQUE ET ÉVOLUTION

entre 2023 et 2025



+33 %
de communes
sensibilisées



+ 26 %
de tonnes de
déchets collectés
lors de ramassage
citoyens



+ 28 %
de repas servis
sans plastique



+ 8 %
d'acteurs publics
répondants (116 en
2025 vs 107 en 2023)

Présentation des résultats

L'édition 2025 du questionnaire d'évaluation fournit un panorama actualisé de l'engagement des signataires des 2 chartes « Zéro Déchet Plastique » et « Plages sans déchet plastique ».

Les résultats reflètent à la fois la continuité des démarches engagées depuis plusieurs années et la diversité des acteurs publics impliqués.

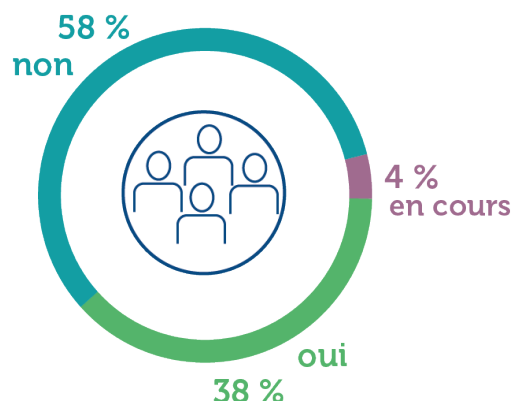
Ce bilan chiffré permet de dégager les grandes tendances régionales, d'illustrer les dynamiques locales et de rendre compte des moyens mobilisés pour atteindre les objectifs des chartes.

Pilotage et mise en place d'un groupe de travail transversal

La constitution d'un groupe de travail transversal constitue la **première action recommandée** dans le plan d'actions « Zéro Déchet Plastique ». Il vise à rassembler les parties prenantes internes autour de la stratégie de réduction des plastiques et à renforcer la transversalité des politiques publiques.

L'évolution entre 2023 et 2025 montre une **dynamique globalement stable**, où 44 acteurs publics ont mis en place un groupe de travail en 2025 (contre 43 en 2023) et 5 sont en cours de création. Cela représente 38 % des signataires, tandis que 4 % indiquent être en cours de mise en place et 58 % n'en disposent pas encore.

Part des acteurs publics ayant mis en place un groupe de travail transversal, parmi les 116 répondants :



FINANCEMENT : LE BUDGET DÉDIÉ À LA DÉMARCHE

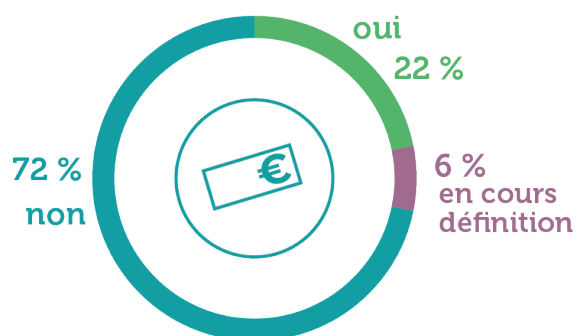
En 2025, la présence d'un groupe de travail est fréquemment associée à une organisation budgétaire définie :

- Parmi les 44 acteurs publics disposant d'un groupe de travail, 14 déclarent un budget dédié et 5 en cours de définition.
- Parmi les 5 acteurs publics actuellement en cours de création d'un groupe de travail, 4 ne disposent pas de budget et 1 est en cours de définition.
- À l'inverse, parmi les 67 acteurs publics sans groupe de travail seules 12 déclarent un budget dédié et 1 est en cours de définition.

Au total, 26 acteurs publics⁵ (22 %) déclarent disposer en 2025 d'un budget spécifiquement alloué aux actions « zéro déchet plastique », et 7 (6 %) indiquent qu'il est en cours de définition, contre 18 % en 2023. La part des budgets dédiés progresse donc, même si la majorité des dépenses restent intégrées dans des lignes transversales (communication, propreté, événementiel, gestion des déchets), ce qui en limite le suivi précis.

⁵ 26 structures dont : 16 Collectivités territoriales, 4 EPCI, 3 Parcs naturels régionaux, 1 Parc naturel national, 1 Syndicat de rivière et 1 Établissement scolaire

Part des acteurs publics ayant mis en place un budget dédié à la démarche, parmi les 116 répondants :



Les postes de dépenses les plus cités concernent:

- La communication et la sensibilisation au tri,
- Les actions pédagogiques en milieu scolaire,
- L'amélioration du tri et des équipements,
- La restauration scolaire et collective sans plastique,
- La gestion des espaces verts et la réduction des plastiques dans le milieu naturel,
- Le remplacement de matériel plastique à usage unique,
- L'accompagnement des manifestations et événements,
- Les opérations de nettoyage, notamment avec les scolaires.

OBJECTIF 1 : Sensibiliser aux enjeux des pollutions plastiques

La mobilisation en faveur de la réduction des déchets plastiques repose en grande partie sur la capacité des collectivités à **sensibiliser l'ensemble de leurs parties prenantes** : élus, agents, citoyens, scolaires, acteurs économiques et touristiques.

En 2025, les actions de sensibilisation s'affirment comme un pilier central des stratégies territoriales. Elles traduisent à la fois la volonté d'agir au plus près du terrain et la prise de conscience collective des enjeux environnementaux liés aux plastiques.

L'analyse des réponses à l'enquête fait apparaître une dynamique soutenue. Celle-ci se caractérise par la **diversité des formats d'intervention, l'élargissement progressif des publics touchés et l'adaptation continue des méthodes utilisées afin d'amplifier l'impact des messages**. Si les publics dits « captifs » – élus, agents, citoyens et scolaires – restent largement mobilisés, la progression est plus contrastée auprès des acteurs privés et économiques, même si des avancées sont notables par rapport à 2023.

Cette section dresse un panorama des taux de réalisation et des modalités concrètes de mise en place des actions de sensibilisation, en mettant en perspective les évolutions récentes, les marges de progression et les pratiques observées à l'échelle régionale.

Taux de mise en oeuvre des actions de sensibilisation

L'analyse des réponses 2025 révèle la continuité, mais aussi l'évolution, des stratégies de sensibilisation portées par les collectivités et partenaires engagés dans les chartes. Si la mobilisation des publics « captifs » demeure élevée, les écarts de dynamique selon les publics, les méthodes employées et les moyens mobilisés apparaissent plus nettement qu'en 2023.

L'année 2025 confirme que les actions de sensibilisation à la réduction des déchets plastiques à destination des scolaires, des élus, des agents et du grand public restent **massivement déployées sur l'ensemble du territoire régional** (voir ci-contre).

Les actions à destination des enfants et des établissements scolaires confirment la place centrale de l'éducation à l'environnement dans les démarches locales. Les collectivités poursuivent également la sensibilisation et la formation de leurs élus et agents, dans la continuité de 2023. De même, la mobilisation du grand public demeure élevée, avec de nombreuses campagnes et actions citoyennes organisées sur les territoires.

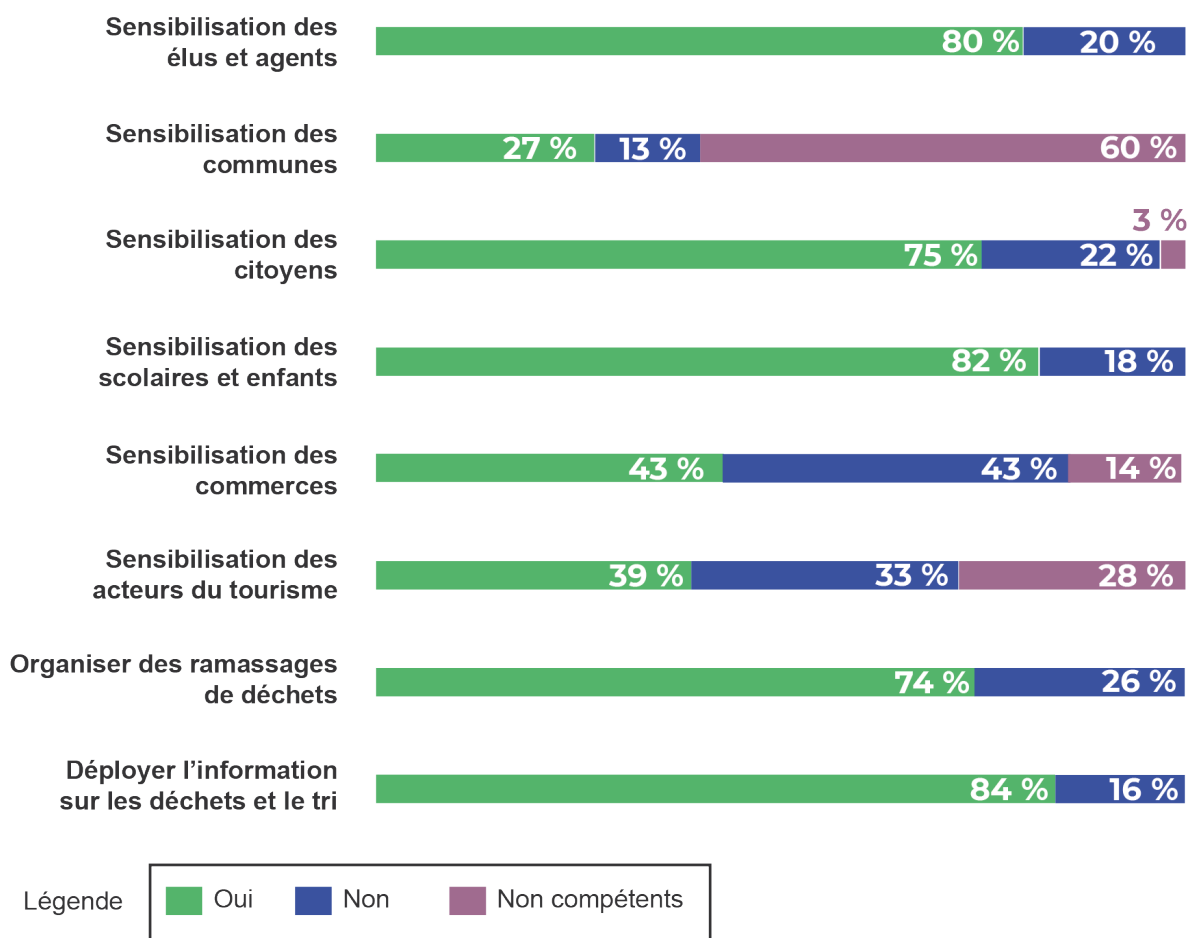
Les **formats privilégiés** restent les interventions scolaires, les ateliers citoyens, les bulletins municipaux, les supports d'affichage ou encore les campagnes diffusées sur les réseaux sociaux. Ces dispositifs permettent de toucher rapidement un large public et de renouveler régulièrement les messages de prévention.

En revanche, **la mobilisation des acteurs économiques reste moins systématique**, même si les résultats 2025 témoignent d'une progression.

49 acteurs publics (43%) déclarent avoir mené des actions spécifiques auprès des commerces de proximité et de la grande distribution. De même, la sensibilisation des professionnels du tourisme, bien que plus modeste, est en hausse : 45 collectivités (39%) ont mené des actions dans ce secteur. Ces chiffres indiquent une marge de progression importante, en particulier dans les territoires où la pression touristique ou commerciale est forte, et où la réduction des plastiques à usage unique requiert une implication accrue des acteurs privés.

Enfin, **certaines pratiques se sont généralisées**, comme les opérations de ramassage de déchets plastiques et l'affichage d'informations sur le tri ou les principaux déchets retrouvés. 86 acteurs publics (74 %) déclarent avoir organisé des opérations de ramassage, et 97 (84 %) indiquent avoir déployé des dispositifs d'information à destination du public. Si ces chiffres sont légèrement inférieurs à ceux de 2023 (respectivement 93 % et 86 %), ils confirment néanmoins l'ancrage de ces actions dans la plupart des plans locaux. La structuration et la traçabilité de ces opérations demeurent toutefois perfectibles, notamment du fait de l'utilisation encore limitée d'outils de suivi mutualisés comme la plateforme ReMed Zéro Plastique⁶.

Part des acteurs publics ayant mis en place des actions de sensibilisation, selon les types d'actions déployées, parmi les 116 répondants :



⁶ Plate-forme ReMed Zéro Plastique consultable en suivant ce lien : [Plateforme ReMed](#)

Parties prenantes mobilisées

La lutte contre les déchets plastiques sur le territoire régional repose sur une mobilisation collective qui associe une diversité d'acteurs institutionnels, associatifs, économiques et citoyens. Les collectivités signataires des chartes « Zéro Déchet Plastique » et « Plages sans déchet plastique » mettent en avant la multiplication des partenariats, conçus à la fois pour démultiplier l'impact des actions de sensibilisation et pour fédérer les différents publics autour d'un objectif commun.

En 2025, l'analyse des réponses au questionnaire fait ressortir plusieurs tendances marquantes :

- **Un tissu associatif très impliqué** : associations de protection de l'environnement, de riverains, d'usagers, de quartiers, d'éducation à l'environnement ou encore de sport sont systématiquement citées comme des relais majeurs pour la sensibilisation, la mobilisation et l'organisation d'événements de terrain, tels que les opérations de ramassage ou les ateliers de sensibilisation.
- **Le rôle central des services municipaux et intercommunaux** dans la coordination, le soutien logistique et la diffusion des messages, en lien avec les établissements publics, les écoles, les offices de tourisme et parfois les entreprises ou commerces locaux.
- **La mobilisation des écoles, des jeunes et des conseils municipaux jeunes**, qui interviennent autant comme bénéficiaires que comme acteurs des opérations (ramassage, relais de communication, participation à la création d'outils pédagogiques).
- **Une place croissante des entreprises et commerces**, notamment à travers le développement de partenariats sur des opérations de nettoyage (plages, marchés, zones commerciales), ou par la distribution de matériel (cendriers de

poche, sacs de tri, signalétiques spécifiques).

Enfin, la dynamique partenariale s'élargit à des institutions régionales et territoriales. **Les parcs naturels, les syndicats de traitement des déchets, les chambres consulaires et la Région sont régulièrement mentionnés comme des partenaires apportant un appui matériel, logistique ou méthodologique.** Leur implication contribue à renforcer la cohérence régionale de la démarche et à mutualiser les outils mis à disposition des signataires.

Leviers et freins

La réussite des campagnes de sensibilisation repose sur **trois facteurs clés** :

- **la coordination inter-associative**, plusieurs acteurs publics agissant de concert avec les collectivités
- **l'animation de réseaux locaux**, qui garantit la continuité des actions et la diffusion des bonnes pratiques
- **l'appui sur des événements phares**, régionaux ou nationaux (Nettoyons le Sud, World Clean Up Day...), véritables catalyseurs pour mobiliser un large public.

Malgré cette dynamique, plusieurs **freins** persistent :

- **le manque de temps et de ressources humaines**, lié à l'absence d'agents dédiés, à la rotation des équipes ou à la surcharge de travail
- **des moyens financiers limités**, qui restreignent la valorisation des partenaires associatifs, la communication et la logistique des opérations
- **une mobilisation citoyenne parfois difficile**, avec une implication inégale des publics (jeunes, familles, commerçants) en dehors des temps forts
- **un suivi encore insuffisant** : absence de mutualisation des outils, difficultés à quantifier les déchets collectés et manque de coordination intercommunale

- **des contraintes organisationnelles**, telles que la difficulté à fédérer les partenaires, la démobilisation face à des résultats peu visibles ou les dégradations sur les dispositifs d'information.

Les retours qualitatifs soulignent toutefois une forte hétérogénéité pour la sensibilisation des agents : modalités, durée, services impliqués et moyens mobilisés varient selon les contextes. La mobilisation des élus et agents reste néanmoins un préalable essentiel à toute stratégie transversale, qu'il s'agisse d'intégrer des critères environnementaux dans les marchés publics, d'adapter les pratiques internes ou de relayer les messages auprès des habitants.

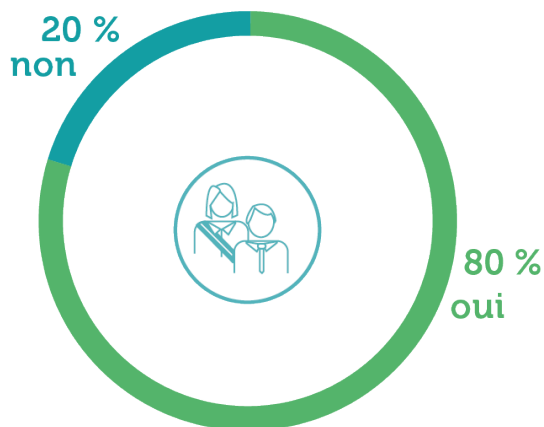
Détails des actions

Pour ce premier objectif de sensibiliser aux enjeux des pollutions plastiques, plusieurs actions phares ressortent dans l'enquête 2025.

● Sensibilisation auprès des élus/agents

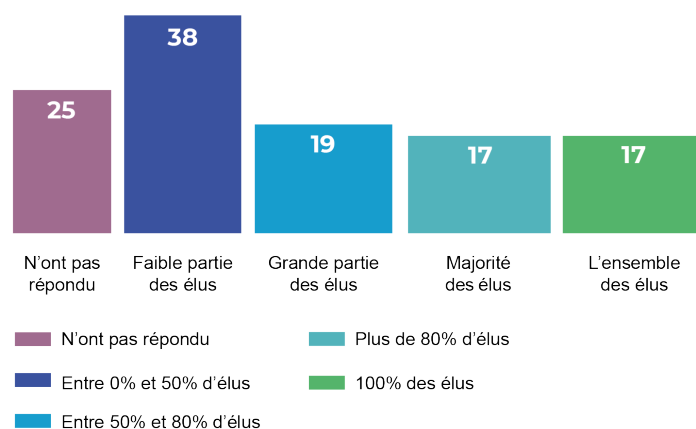


Part des acteurs publics ayant mis en place des actions de sensibilisation auprès des élus et agents, parmi les 116 répondants :

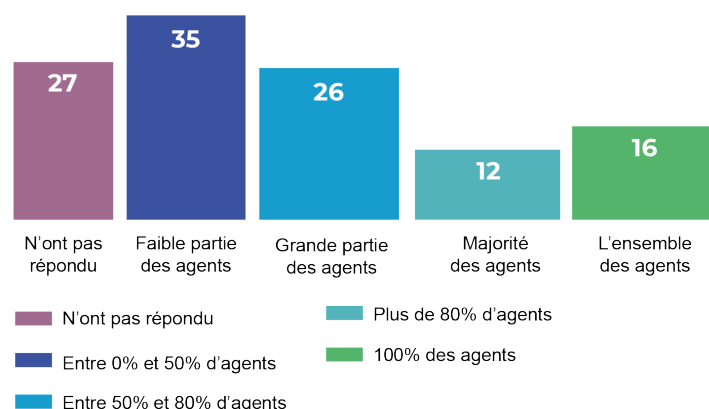


La sensibilisation des élus et des agents demeure un levier fondamental pour ancrer durablement la démarche « Zéro Déchet Plastique » au sein des collectivités. En 2025, 93 acteurs publics (80 % des répondants) déclarent avoir mené des actions spécifiques, un niveau inférieur à 2023 mais qui est plus élevé en termes d'élus et agents mobilisés. La mobilisation se maintient à un niveau élevé, 1639 élus et 8797 agents sensibilisés en 2025.

Répartition des acteurs publics par niveau de sensibilisation des élus, parmi les 116 répondants :



Répartition des acteurs publics par niveau de sensibilisation des agents, parmi les 116 répondants :



OUTILS ET ACTIONS DÉPLOYÉS

Parmi les outils et modalités concrètes déployés pour sensibiliser élus et agents, les plus fréquemment cités sont :

- **Réunions et groupes de travail :** conseils municipaux, commissions, séminaires, groupes de travail transversaux, comités techniques, réunions régulières avec les chefs de service...
- **Formations et ateliers thématiques :** sessions CNFPT, ateliers Fresque du climat ou de la biodiversité, formations à l'achat responsable, webinaires sur la transition écologique, animation de clubs ou de réseaux internes (référents DD...)
- **Actions de terrain et gestes concrets :** opérations de ramassage (« Nettoyons le Sud », Clean Up Day), challenges internes, suppression du jetable, déploiement du tri sélectif...
- **Communication interne et outils pédagogiques :** bulletins municipaux, newsletters RH, affiches, guides pratiques, supports dématérialisés, QR codes, affichage dans les espaces de travail, portails et plateformes numériques
- **Relais et référents internes :** mobilisation des chefs de service, création de réseaux de relais ou d'ambassadeurs du tri pour démultiplier l'impact
- **Diagnostics, audits et bilans :** réalisation d'audits internes, diagnostics déchets, bilans annuels, retours d'expérience, mesure de l'impact (quantification des économies, suivi GES...)
- **Implication des jeunes et des écoles :** conseils municipaux des jeunes, ateliers scolaires, distribution de gourdes, interventions auprès des établissements
- **Démarches remarquables :** labels éco responsables, reporting dédié,

implication dans des démarches comme Lucie 26000 ou Pavillon Bleu, élaboration de chartes internes spécifiques

L'analyse des actions menées entre 2023 et 2025 montre une évolution vers des démarches plus structurées et transversales. Si les outils classiques (réunions d'information, communication interne, affichage) restent le socle de l'action, on observe une multiplication des dispositifs innovants : fresques thématiques, réseaux de référents, guides pratiques, modules de formation RH, etc.

La notion d'éco-exemplarité, jusque-là peu valorisée, s'affirme désormais comme un levier fort de sensibilisation : suppression du jetable, équipement durable des agents, achats responsables, mutualisation et formalisation des démarches.

Cependant, la structuration de la sensibilisation reste inégale. Elle progresse dans les collectivités les plus engagées, mais demeure ponctuelle ou peu formalisée dans d'autres, notamment les plus petites. Les principaux freins relevés sont : manque de temps, de relais internes, ou d'outils mutualisés.



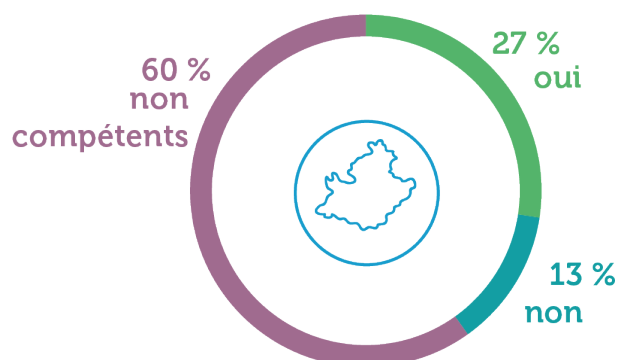
Mairie de Valbonne 2025

● Sensibiliser les communes de son territoire



Les intercommunalités et syndicats de déchets occupent une position clé dans la mobilisation et l'accompagnement des communes de leur territoire autour des enjeux « zéro déchet plastique ». Compétents en matière de gestion des déchets, elles sont en première ligne pour impulser des dynamiques locales, mutualiser les moyens d'action et relayer l'éco-exemplarité auprès des communes, en particulier celles qui disposent de moins de ressources.

Part des acteurs publics ayant mis en place des actions de sensibilisation auprès des communes, parmi les 116 répondants :



En 2025, sur les 116 acteurs publics interrogés, 46 intercommunalités disposent de la compétence pour sensibiliser les communes, et 395 communes ont été concernées, contre 297 en 2023. **Cette progression reflète l'extension des démarches et le renforcement de l'accompagnement**, même si la mobilisation reste contrastée selon les territoires.

Ces chiffres révèlent une mobilisation encore inégale sur les territoires, certains acteurs publics atteignant une couverture complète de leur réseau de communes, tandis que d'autres ne sensibilisent qu'une part limitée de leur périmètre.

OUTILS ET ACTIONS DÉPLOYÉS

L'enquête fait apparaître une grande diversité d'actions et d'outils, reflétant à la fois la richesse des démarches et les marges de progression pour généraliser ces pratiques :

- **Ramassage et nettoyage participatif**
 - Organisation d'opérations de ramassage de déchets impliquant élus, agents et parfois habitants.
 - Interventions sur des sites pollués (plastique agricole, espaces naturels).
 - Participation coordonnée à des événements régionaux (« Nettoyons le Sud », SERD, etc.).
- **Outils de communication et supports pédagogiques**
 - Panneaux de sensibilisation sur la voie publique et en bord de route.
 - Diffusion de kits de communication, affiches, guides pratiques et modèles de documents pour les supports locaux (bulletins municipaux, réseaux sociaux, gazettes, etc.).
 - Signalétique innovante inspirée des sciences comportementales.
 - Supports et lettres spécifiques à destination des élus ou des agents.
- **Proximité et animation territoriale**
 - Présence sur les marchés, animation de stands, ateliers anti-gaspi, compostage.
 - Organisation d'ateliers, visites de centre de tri, escape games, masterclass, temps d'échange dédiés aux agents et élus des communes.
 - Réunions annuelles et rencontres avec les équipes municipales pour partages d'expériences.

- **Éco-exemplarité et changement de pratiques**

- Promotion de l'éco-exemplarité via des chartes de bonnes pratiques locales, désignation d'élus référents.
- Distribution d'équipements (vaisselle réutilisable, corbeilles de tri, cendriers de poche, etc.), accompagnement à la mise en place du compostage collectif.
- Formations ciblées auprès du personnel communal (agents techniques, offices de tourisme...).

- **Partenariat et relais institutionnel**

- Coopération intercommunale sur la prise en charge des flux de déchets, organisation d'actions collectives.
- Suivi et encouragement de la signature de chartes locales dans le cadre de démarches transversales (PCAET, PLPDMA...).
- Présentation des démarches et des bilans lors des conseils syndicaux ou communautaires.

- **Accompagnement individualisé**

- Conseil technique et accompagnement sur mesure (via agents de prévention, prêt de matériel, mise à disposition d'outils concrets).

La mobilisation des intercommunalités et des syndicats demeure soutenue en 2025 même si la couverture reste variable selon les territoires.

En matière d'outils et de formats d'action, on observe à la fois une continuité (ramassages, supports de communication, ateliers de terrain...) et un élargissement de la palette des solutions déployées : généralisation des signalétiques comportementales, développement de formations et de démarches d'éco-exemplarité,

accompagnement des équipes communales dans la durée.

Cette évolution témoigne du passage progressif d'une logique descendante de communication à une dynamique plus interactive, participative et intégrée au quotidien des communes. Néanmoins, les difficultés structurelles évoquées en 2023 subsistent : manque de moyens humains, d'ingénierie territoriale, difficulté à toucher toutes les communes de façon homogène. Les marges de progression demeurent importantes pour consolider les dynamiques collectives, mutualiser les outils et diffuser les démarches innovantes à plus grande échelle.

En conclusion, la mobilisation en faveur de la sensibilisation des communes montre une réelle dynamique régionale, portée par des intercommunalités motrices et une diversification croissante des outils. Le renforcement de l'accompagnement, la capitalisation des pratiques exemplaires et la mutualisation des moyens apparaissent comme des leviers déterminants pour accélérer la généralisation de la démarche « zéro déchet plastique » sur l'ensemble du territoire régional.

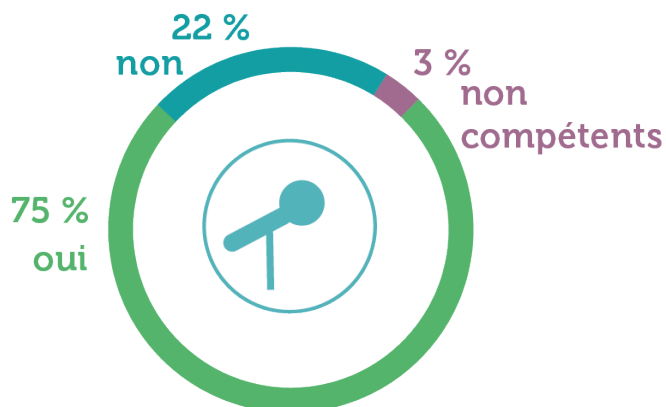
● **Sensibiliser les citoyens**



La sensibilisation des citoyens figure parmi les actions les plus répandues dans la mise en œuvre des chartes. Selon les résultats de l'enquête 2025, 87 acteurs publics (soit 75 %) déclarent avoir mis en place des actions de sensibilisation en direction du grand public, tandis que 25 acteurs publics (22%) n'ont pas déployé ce type d'action et 4 (3%) ne disposent pas de compétences (les établissements scolaires). Le nombre cumulé de citoyens sensibilisés, tel que déclaré, atteint 709 246 personnes sur l'ensemble du panel, témoignant d'une ampleur régionale notable, même si la méthodologie de comptage diffère selon les territoires.⁸

⁸ NB: Le nombre cumulé de citoyens sensibilisés, tel que déclaré, atteint 709 246 personnes sur l'ensemble du panel, doit être interprété avec prudence, des doublons sont possibles entre les réponses des EPCI et celles de leurs communes membres

Part des acteurs publics ayant mis en place des actions de sensibilisation auprès des citoyens, parmi les 116 répondants :



OUTILS ET ACTIONS DÉPLOYÉS

Le pourcentage élevé de réalisation se traduit par une grande diversité d'actions et d'outils, adaptés aux contextes locaux et touchant des publics variés, parfois très nombreux :

- **Mobilisation collective et ramassages citoyens** : de nombreuses collectivités organisent des opérations régulières de ramassage de déchets dans l'espace public, impliquant à la fois les habitants, les agents, les élus, les associations et les établissements scolaires (ex. Nettoyons le Sud, World Clean Up Day, initiatives associatives locales). Ces actions fédératrices, parfois animées par des brigades citoyennes, sont un levier concret et visible pour ancrer les bons gestes.
- **Stand, ateliers, animations et événements** : la présence sur les marchés, lors de festivals, fêtes, événements sportifs ou culturels, permet de sensibiliser un public large et diversifié. Les collectivités proposent ainsi des stands pédagogiques, des ateliers zéro déchet, upcycling, compostage ou do-it-yourself, ainsi que des jeux éducatifs (Kahoot, escape game, etc.).
- **Communication multicanale et signalétique** : la sensibilisation passe par une communication omniprésente – affichages sur plages, marchés, containers, panneaux lumineux,

bulletins municipaux, gazettes, newsletters, réseaux sociaux, mailing, etc. L'accent est mis sur la clarté des consignes de tri et sur l'utilisation de supports visuels attractifs (panneaux « ici commence la mer », kits d'information, guides pratiques...).

NÉOULES !
MOINS DE BLA BLA
PLUS D'ACTION

RENDEZ-VOUS : SAMEDI 17 SEPT. À 9H30, AU STADE

LIEUX DE RAMASSAGE DES DÉCHETS : LE STADE RIBIÈRE, LE LONG DE LA RIVIÈRE DE L'ISOLE ET CHATEAULAIN...

RAFRAICHISSEMENTS OFFERTS !

PRÉVOYEZ : GILETS DE SÉCURITÉ / HAUTE VISIBLE, GANTS ET BOITES À GANTS.

Pour votre santé et celle des autres, respectez les règles sanitaires en vigueur.

#WCD2022

MERCI À NOS PARTENAIRES :

SIVED (Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Isère)
CA (Caisse d'Allocations Familiales)
Recyclep
PIZZORNO

- **Actions ciblées lors des manifestations auprès des professionnels** : les manifestations locales sont l'occasion de promouvoir le tri et la réduction des plastiques à usage unique (suppression des sacs, mise à disposition d'éco cups ou de fontaines à eau, etc.), tout en mobilisant commerçants, restaurateurs et forains.
- **Outils innovants et matériel incitatif** : certaines collectivités expérimentent des dispositifs novateurs (campagnes OUI PUB, plateformes collaboratives, outils numériques) ou encouragent l'adoption de nouveaux gestes via la distribution de cendriers de poche, sacs de tri, composteurs ou boisseaux.
- **Relais associatif et implication citoyenne** : le tissu associatif local joue

un rôle clé, notamment lors des grands événements (Provence Propre, Fête de la Nature...). Plusieurs collectivités s'appuient sur des conseils de quartiers, des clubs citoyens ou des ambassadeurs du tri pour animer la dynamique au plus près des habitants.

- **Quantification et mesure d'impact :** le nombre de citoyens sensibilisés demeure très variable, allant de quelques centaines à plusieurs dizaines de milliers selon les territoires. Cette diversité reflète l'ampleur des actions, mais aussi la difficulté persistante à évaluer de manière homogène l'impact réel des démarches.

La dynamique 2025 s'inscrit dans la continuité de 2023, où la quasi-totalité des collectivités engagées menaient déjà des actions vers le grand public, que ce soit via la diffusion d'informations, l'organisation de ramassages ou l'implication dans les écoles. Cette constance dans la mobilisation, couplée à une diversification et à une professionnalisation progressive des outils, illustre une réelle montée en maturité des démarches territoriales.

Toutefois, certains défis demeurent :

- **la difficulté à toucher certains publics** (commerçants, touristes, habitants peu connectés à la vie associative ou scolaire),
- **la nécessaire adaptation des outils** pour renforcer leur efficacité,
- **la mesure fine de l'impact** des campagnes.

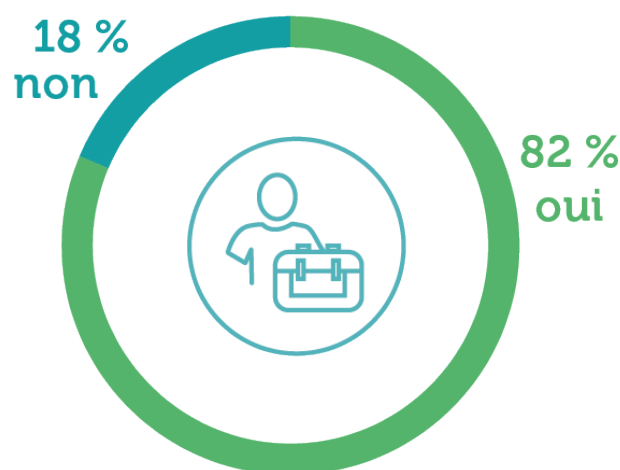
Les collectivités les plus avancées misent aujourd'hui sur la co-construction avec les citoyens, l'innovation pédagogique et l'intégration croissante des sciences comportementales pour renouveler leur approche.

● Sensibiliser les enfants aux bonnes pratiques



Près de 82 % des acteurs publics déclarent avoir mené des actions auprès des écoles, un niveau comparable à 2023, confirmant la place stratégique de l'éducation à l'environnement dans les politiques locales.

Part des acteurs publics ayant mis en place des actions de sensibilisation dans le milieu scolaire, parmi les 116 répondants :



Le panel d'actions menées est extrêmement varié et adapté à la diversité des territoires. Certains acteurs publics concentrent leurs interventions sur quelques établissements ou classes, tandis que d'autres atteignent un taux de couverture proche ou égal à 100 %, que ce soit à l'échelle communale ou intercommunale. Lorsqu'il est renseigné, le nombre d'élèves sensibilisés varie de quelques dizaines à plusieurs milliers (plus de 5 000 élèves pour certains syndicats ou intercommunalités majeures).

ACTIONS DÉPLOYÉES :

Les réponses au questionnaire illustrent une palette d'outils et de formats pédagogiques en expansion :

- **Interventions d'associations et d'ambassadeurs** (CPIE, syndicats de

traitement, animateurs DD, etc.) en classe ou sur temps périscolaire.

- **Ateliers pratiques et ludiques :** tri, land art, fabrication d'objets réutilisables, challenges « zéro plastique », jeux pédagogiques, rallyes, masterclass, escape games...
- **Actions collectives et terrain :** opérations de ramassage de déchets (Nettoyons la Nature, World Clean Up Day, etc.), nettoyage des plages/rivières/quartiers, blogging, créations d'Aires Marines et Terrestres Éducatives, sorties nature, visites de centres de tri ou de sites naturels.
- **Projets pédagogiques intégrés et labellisations :** inclusion du thème « zéro plastique » dans les projets d'école, le PEDT, labellisation E3D, organisation de concours éco-citoyens ou de semaines thématiques (développement durable, science, biodiversité...).
- **Supports innovants et outils multimédias :** diffusion de guides, affiches, kits pédagogiques, « Mag du petit Aixois », spectacles dédiés, ressources numériques partagées, outils de communication jeunesse.
- **Accompagnement et formation des enseignants/animateurs :** déploiement de réseaux d'« éco-référents », formations, recrutement de personnels dédiés à la sensibilisation, implication croissante des conseils municipaux jeunes ou d'éco-délégués.

En 2025, on observe une intégration croissante de la sensibilisation dans les projets d'établissement et les politiques éducatives locales. Désormais, l'action ne se limite plus à des interventions ponctuelles, mais tend à structurer une démarche durable et globale dans de nombreux territoires. Cette dynamique est également portée par une mobilisation élargie des acteurs, où enseignants, équipes périscolaires, animateurs, associations locales et syndicats jouent tous un rôle clé, multipliant les opportunités de sensibilisation. La diversification thématique s'accroît également, avec une place grandissante accordée à la lutte contre les

microplastiques, à la valorisation de la biodiversité, à la réduction du gaspillage alimentaire, à la gestion des biodéchets et à la promotion des éco-gestes. Toutefois, malgré la force de cette dynamique, certaines difficultés persistent : il demeure parfois complexe d'assurer un suivi précis du nombre d'élèves sensibilisés, ou de garantir la pérennisation d'un référent local, notamment en raison de contraintes de moyens humains ou de la rotation des équipes.

L'analyse comparative entre 2023 et 2025 révèle une remarquable stabilité du taux d'engagement des acteurs publics, la quasi-totalité des collectivités engagées poursuivant la mobilisation auprès des écoles : le taux atteint 82 % en 2025 contre environ 90 % en 2023.

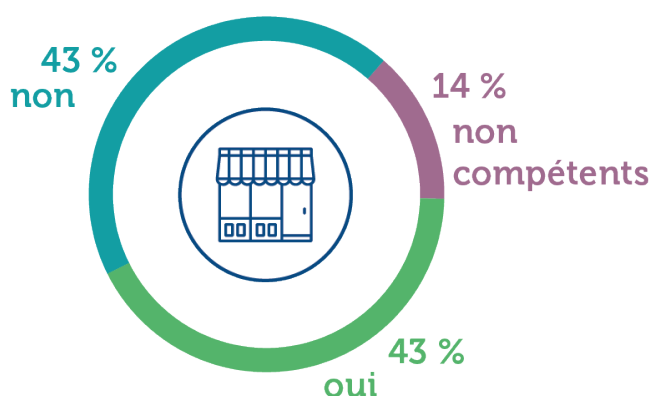
Par ailleurs, une montée en qualité est manifeste, avec une intégration plus poussée des projets dans les politiques éducatives, la généralisation d'outils ludiques et innovants, ainsi que le développement de projets « ambassadeurs jeunes » ou d'actions thématiques annuelles. La progression quantitative se confirme également, le nombre d'élèves sensibilisés demeurant élevé, tout comme le volume d'établissements touchés, certaines collectivités atteignant même une couverture totale de leur territoire. Dans le même temps, on constate un renforcement des relais, les réseaux d'enseignants, animateurs développement durable, éco-délégués ou conseils municipaux jeunes devenant de véritables moteurs locaux de la dynamique. Néanmoins, les freins identifiés en 2023 persistent, notamment les difficultés de suivi quantitatif, le besoin d'outils mutualisés et la nécessité de renforcer la formation continue afin de garantir la continuité et l'efficacité de la démarche.

● Sensibilisation des commerces



En 2025, la mobilisation des collectivités en direction des commerces de proximité et de la grande distribution se confirme, même si elle demeure plus complexe que pour d'autres publics captifs (écoles, citoyens, agents).

Part des acteurs publics ayant mis en place des actions de sensibilisation auprès des commerces, parmi les 116 répondants :



La part des acteurs publics ayant activement sensibilisé les commerces est restée quasiment constante par rapport à 2023.

ACTIONS DÉPLOYÉES :

En 2025, la mobilisation des commerces de proximité et de la grande distribution reste un axe essentiel des démarches locales. Près de la moitié des répondants déclarent avoir déployé des actions spécifiques auprès de ce secteur.

Les formes de sensibilisation sont diversifiées et adaptées aux contextes locaux :

- **Labels et chartes** : plusieurs collectivités s'appuient sur des dispositifs comme « Commerce engagé », « Eco-défis », ou sur des chartes municipales co-construites avec les associations de commerçants, la CCI ou les chambres consulaires. Ces outils valorisent la réduction du plastique à

usage unique, la promotion du vrac, l'acceptation des contenants apportés par les clients, le tri renforcé ou encore l'extinction des éclairages hors ouverture.

- **Marchés et forains** : la modification des règlements intérieurs se traduit par l'interdiction des sacs plastiques, la mise en place d'espaces de tri, la distribution de sacs réutilisables ou de cendriers de poche, ainsi que des actions de sensibilisation directement menées sur les marchés par les services municipaux ou des ambassadeurs du tri.
- **Partenariats et animations** : dans plusieurs territoires, des groupes de travail avec des commerçants référents, des ateliers, des forums, des campagnes de porte-à-porte ou encore des restitutions thématiques ont été organisés. Des courriers de rappel, la diffusion de guides pratiques et parfois des concours ou la remise de kits « zéro déchet » complètent ces initiatives.
- **Gestion des déchets** : les actions comprennent l'extension des consignes de tri, la mise à disposition de containers adaptés, la collecte des cartons, caquettes et palettes, ou encore la sensibilisation à la consigne alimentaire. Plusieurs collectivités ont également développé des dispositifs de collecte et de recyclage des mégots, avec des cendriers de sondage ou des collectes dédiées dans les bars et restaurants.
- **Communication et valorisation** : certaines collectivités innovent à travers des campagnes locales, la mise en avant des commerces exemplaires dans la presse municipale ou sur les réseaux sociaux, la création de stickers « zéro emballage » ou la mise en place de labels pour les marchés saisonniers et les professionnels du tourisme.

L'intensité de la mobilisation varie toutefois selon les territoires. Une part importante de collectivités sensibilise entre 25 et 50 % de leur tissu commercial. Seuls quelques acteurs publics annoncent plus de 80 % de commerces concernés, souvent grâce à

l'existence d'un service ou d'un manager commerce dédié. Les actions ciblent en priorité les marchés forains, les commerces alimentaires ou les acteurs publics déjà engagés dans des démarches écoresponsables, avant de s'élargir progressivement aux commerces de proximité.

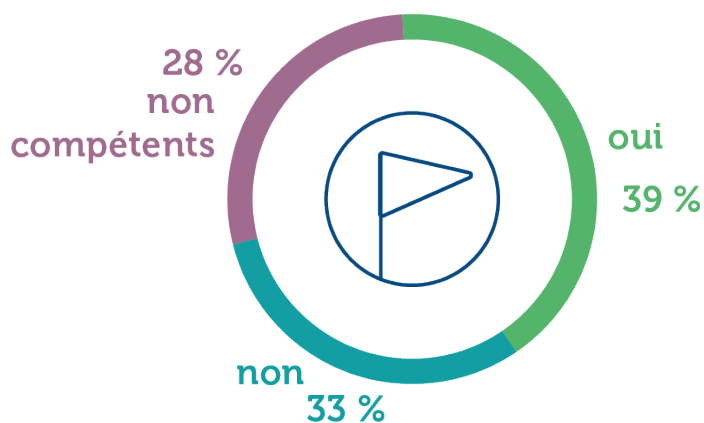
Les principaux freins cités concernent la difficulté à mobiliser durablement un secteur très hétérogène, le manque de moyens humains et la nécessité d'un accompagnement individualisé.

● Sensibiliser les acteurs du tourisme



En 2025, la mobilisation des collectivités en direction des acteurs du tourisme poursuit sa progression, même si elle reste, comme pour les commerces, plus complexe que pour les publics internes ou scolaires.

Part des acteurs publics ayant mis en place des actions de sensibilisation auprès des acteurs du tourisme, parmi les 116 répondants :



En 2025, 39% des acteurs publics déclarent avoir mené des actions de sensibilisation auprès des organisations de tourisme.

Les réponses font apparaître une grande diversité d'acteurs concernés : offices de tourisme, hébergeurs (hôtels, campings, gîtes), restaurateurs, prestataires nautiques, gestionnaires de plages, loueurs de bateaux,

chambres d'hôtes, gestionnaires d'événements et organisateurs de festivals, sans oublier les acteurs publics labellisés (Pavillon Bleu, Marque Valeur Parc, Charte Bienvenue...). Les démarches touchent à la fois les socio-professionnels permanents et les saisonniers, sur tout le spectre de l'accueil touristique.

ACTIONS DÉPLOYÉES :

Les dispositifs déployés couvrent plusieurs volets :

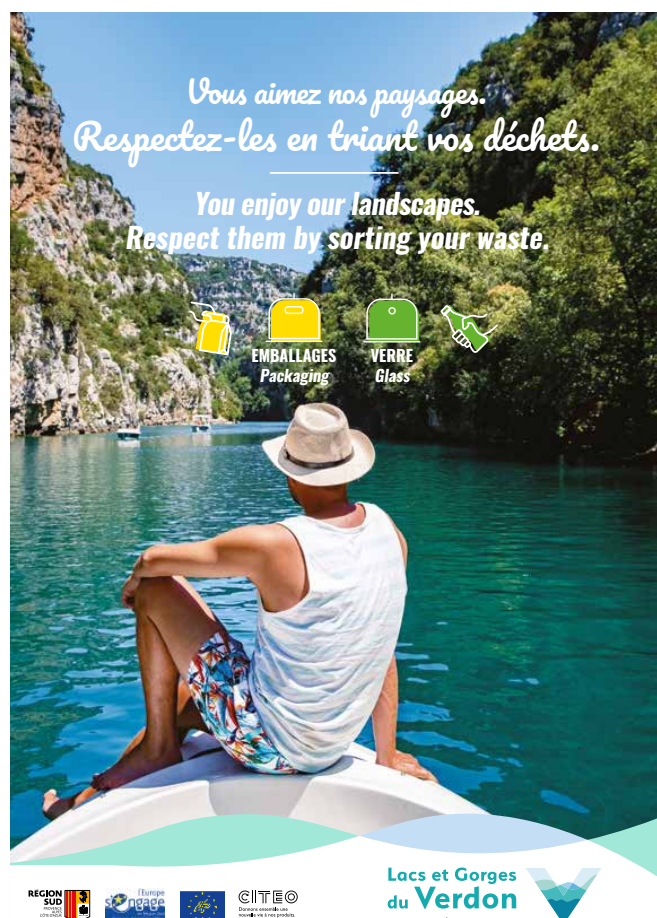
- **Communication et pédagogie** : distribution de sacs de tri, guides multilingues, affiches et autocollants pour les hébergements, flyers éco-gestes, documentation en ligne et sur les réseaux sociaux.
- **Ateliers et événements** : réunions d'ouverture ou de clôture de saison avec les professionnels, stands lors de festivals ou salons du tourisme.
- **Labels et chartes** : obtention ou renouvellement du Pavillon Bleu, Marque Valeur Parc, démarches RSE, chartes « Destination Innovante Durable », « Bienvenue », ou « Zéro Plastique ». Les offices de tourisme sont souvent mis en avant comme relais des éco-gestes auprès des visiteurs et socio-professionnels.
- **Accompagnement matériel** : distribution de cendriers de plage, mise à disposition de gourdes, écocup ou sacs réutilisables, prêt de dispositifs de tri lors de grands événements, installation de bornes d'information et de bacs renforcés dans les hébergements et espaces de loisirs. Certaines collectivités interdisent la vente de bouteilles en plastique dans les offices de tourisme ou installent des points d'eau potable.
- **Partenariats et conventions** : intégration des objectifs de réduction des plastiques dans les conventions avec les offices de tourisme, associations et réseaux professionnels.
- **Actions innovantes** : mise à disposition de matériel de nettoyage, organisation

de collectes associant professionnels et vacanciers, événements alliant sensibilisation et animation culturelle (ex. Bibliothèque Effet Mer), distribution de bracelets ou sacs éco-conçus lors d'activités encadrées.

- **Formation** : sessions spécifiques pour le personnel saisonnier ou permanent (agents d'accueil, loueurs, restaurateurs), masterclass et ateliers collaboratifs sur l'économie circulaire.
- **Signalétique et messages ciblés** : campagnes de sensibilisation sur site, affichage comportemental (« Vous aimez nos paysages, respectez-les en triant vos déchets »), actions relayées par les chambres consulaires.

Les retours des acteurs publics soulignent plusieurs contraintes : forte saisonnalité, difficulté à mobiliser certains segments (petits hébergeurs, restaurateurs non labellisés), renouvellement rapide des équipes, besoin d'un accompagnement de proximité et pratiques hétérogènes selon les territoires.

Par rapport à 2023, les réponses indiquent une diversification des outils, une intégration plus systématique dans les stratégies de tourisme durable, et une généralisation progressive des labels et chartes locales.

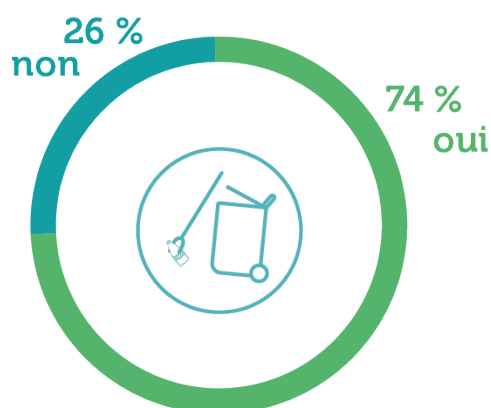


● Organiser des ramassages de déchets



En 2025, 86 des 116 collectivités ayant répondu au questionnaire déclarent avoir organisé des actions de ramassage de déchets, soit **74 % des acteurs publics**. Ces opérations s'inscrivent principalement dans le cadre d'événements régionaux tels que *Nettoyons le Sud* ou le *World Clean Up Day*, ainsi que dans des actions locales thématiques ou ponctuelles liées aux saisons touristiques.

Part des acteurs publics ayant mis en place des actions de ramassage de déchets, parmi les 116 répondants :



Au total, **1 009 000 kg de déchets** ont été ramassés dans le cadre de la démarche, au sein des collectivités répondantes.

Les déchets collectés sont **variés** : plastiques sous différentes formes (emballages, bouteilles, sacs, fragments, microplastiques), mégots, verre, canettes en aluminium, encombrants (électroménager, pneus, pièces automobiles), textiles, polystyrène, ainsi que des objets inhabituels tels que trampolines, extincteurs, matériel agricole ou machines à laver.

Ce panorama souligne l'**intérêt de la caractérisation** des déchets ramassés, notamment via la plateforme ReMed Zéro Plastique, même si peu de collectivités formalisent encore systématiquement cette

démarche. Plusieurs signalent cependant une baisse progressive du tonnage de plastique collecté dans certains sites grâce à la récurrence des opérations.

ORGANISATION DU RAMASSAGE

Les opérations de ramassage sont majoritairement organisées directement par les collectivités et intercommunalités, qui assument le rôle principal dans la mise en œuvre de ces actions de terrain. **Plus d'un quart** des répondants déclarent ainsi que les ramassages ont été organisés par leurs services.

Les associations jouent également un rôle important de relais, **seules ou en partenariat avec les collectivités**. Plusieurs collectivités indiquent avoir **coorganisé** ces opérations avec une ou plusieurs **associations locales**, parfois en lien avec des **organismes privés** ou des **établissements scolaires**.

Dans quelques cas, les ramassages ont impliqué un **partenariat élargi** intégrant des **acteurs institutionnels régionaux** (Région Sud, DDTMN, L'Éducation Nationale), des **entreprises** ou encore des **lycées** et **CFA**. Ces initiatives, bien que ponctuelles, témoignent de la capacité de mobilisation collective autour de la lutte contre les déchets plastiques.

Ces actions restent largement impulsées par les acteurs publics et associatifs, en cohérence avec les objectifs des chartes



Parc naturel national des Calanques

ACTIONS DÉPLOYÉES :

En 2025, près de **trois quarts des collectivités** engagées déclarent organiser régulièrement des opérations de ramassage.

Les actions associent une diversité d'acteurs : associations environnementales (ex. Surfrider, Wings of Ocean, Tara Océan, Zorro Déchets), établissements scolaires, centres de loisirs, conseils municipaux de jeunes, services techniques, entreprises locales, habitants, commerçants, touristes, et parfois des professionnels du tourisme ou de l'agriculture (ramassages de plastiques agricoles, filets de pêche).

Les volumes collectés sont très variables, allant de quelques kilos lors d'actions ponctuelles à plusieurs centaines de milliers de kilos : 689 000 kg sur un seul département par une agence routière, 111 000 kg de plastique agricole sur un territoire rural. Le total recensé pour l'année atteint plus de 1 009 000 kg.

La caractérisation des déchets confirme la prédominance du plastique, mais relève également la présence de cartons, verre, métaux, mégots et encombrants. Dans plusieurs cas, les opérations incluent un tri sélectif, une sensibilisation au compostage ou à la réduction des mégots.

Les retours mettent en évidence des difficultés liées au suivi homogène du tonnage et à la typologie des déchets collectés. Certaines incohérences apparaissent, notamment lorsque des collectivités déclarent ne pas avoir organisé de ramassage tout en mentionnant des volumes collectés, en raison de remontées multi-acteurs ou multi-services.

INSCRIPTION PLATEFORME REMED

La plateforme ReMed Zéro Plastique, permettant de caractériser, quantifier et d'assurer un suivi des actions de ramassage de déchets sur un territoire donné, est encore peu utilisée parmi les signataires des chartes.

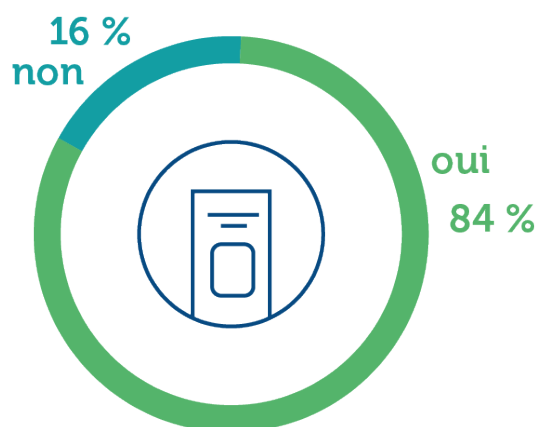
En effet, parmi les 86 acteurs publics organisateurs de ramassage seulement 36 affirment être inscrites sur la plateforme (42%). Ce chiffre est toutefois à la hausse par rapport à 2023 (24%).

● Déployer l'information sur les déchets et le tri



En 2025, la **diffusion d'informations** à destination du **grand public** sur la nature et la **fréquence des déchets présents dans l'environnement** reste un levier important, même si le taux de déploiement de ces actions, bien que majoritaire, révèle une certaine hétérogénéité dans l'intensité et la forme des dispositifs.

Part des acteurs publics ayant mis en place une information à destination du public, parmi les 116 répondants :



Quelques acteurs publics déclarent explicitement ne pas avoir diffusé d'informations spécifiques, souvent par manque de moyens ou parce qu'elles concentrent leurs efforts sur d'autres axes du plan d'action.

OUTILS DÉPLOYÉS :

Les supports utilisés sont variés :

- **Panneaux physiques** : grands formats installés sur des sites stratégiques (plages, bases nautiques, écoles, zones de promenade), affiches thématiques dans les équipements publics ou scolaires, panneaux électroniques urbains.
- **Supports pédagogiques** : sculptures transparentes en forme de poissons ou dauphins remplies de déchets,

dispositifs en Plexiglas pour visualiser les volumes collectés.

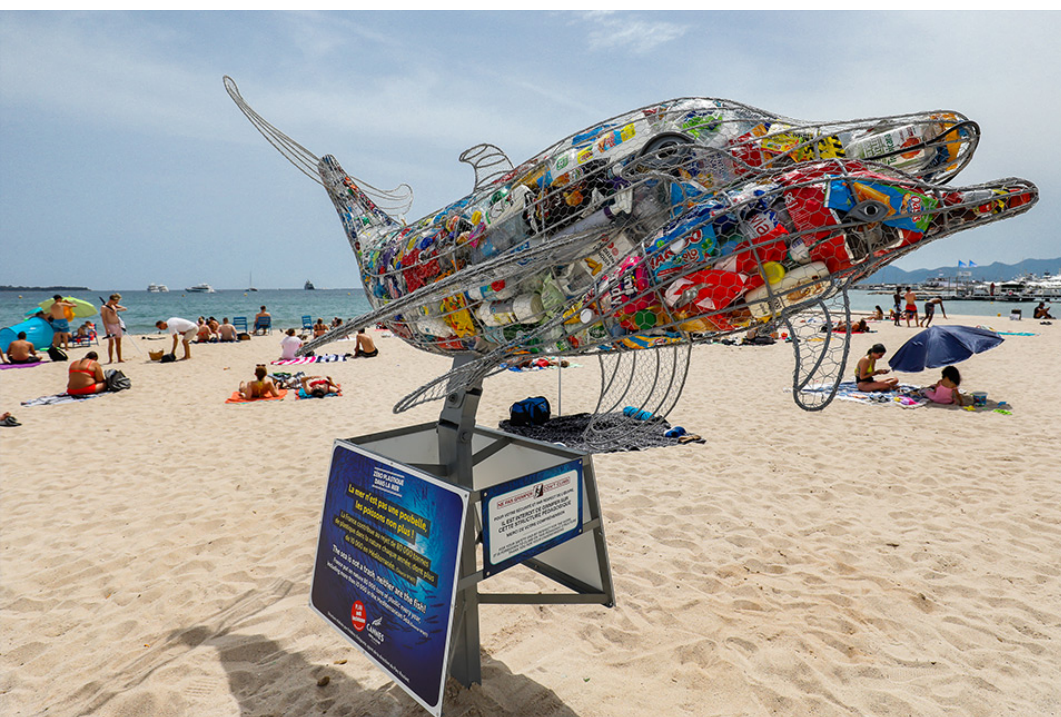
- **Communication numérique** : publications sur les réseaux sociaux, articles dans les bulletins municipaux, actualité diffusée sur les sites internet des communes.
- **Événements locaux** : stands d'information lors de manifestations (« Nature en fête », festivals, journées de l'environnement), ateliers ou restitutions publiques présentant les résultats des collectes (quantités ramassées, typologie des déchets).
- **Valorisation des actions** : bilans photographiques et chiffrés, panneaux de reconnaissance pour les écoles ou quartiers engagés, affichages touristiques (« Ici commence la mer », chartes locales, panneaux explicatifs sur les posidonies ou sur les mégots).

- **dispersion des efforts** selon les saisons et sites,
- actes de **vandalisme**,
- **déficit de données concrètes** limitant la personnalisation des messages.

En résumé, la diffusion d'informations ciblées s'impose comme une pratique largement ancrée en 2025. Les collectivités s'appuient sur une large gamme de supports visuels, numériques et événementiels, avec une couverture étendue des différents publics : habitants, scolaires, commerçants, touristes et visiteurs.

OBSTACLES SIGNALÉS :

- **manque de moyens humains et financiers** pour renouveler ou entretenir les supports,
- **difficultés à coordonner les acteurs** locaux autour d'une communication régulière,



Dauphin pédagogique de la Mairie de Cannes

OBJECTIF 2 : Diminuer l'usage des matières plastiques

Le deuxième pilier de la charte, consacré à la prévention, vise à réduire l'utilisation du plastique dans l'ensemble des activités des acteurs publics. En 2025, près de 97 % des signataires ont mis en œuvre au moins une action concrète pour atteindre cet objectif. Ce haut niveau d'engagement est lié aux obligations réglementaires mises en place à l'échelle européenne (directive SUP) et nationale (loi AGECS*). Un des objectifs principaux du gouvernement est désormais de **sortir du plastique jetable d'ici à 2040**.

Il convient toutefois de souligner que **les actions de prévention demeurent les moins mises en œuvre parmi les trois objectifs de la charte**. Cette situation traduit les difficultés rencontrées par les signataires pour identifier et déployer des solutions opérationnelles adaptées.

Cette section présente les taux de réalisation et les modalités de mise en œuvre des actions de prévention, en mettant en perspective les avancées observées et les pratiques déployées à l'échelle régionale.

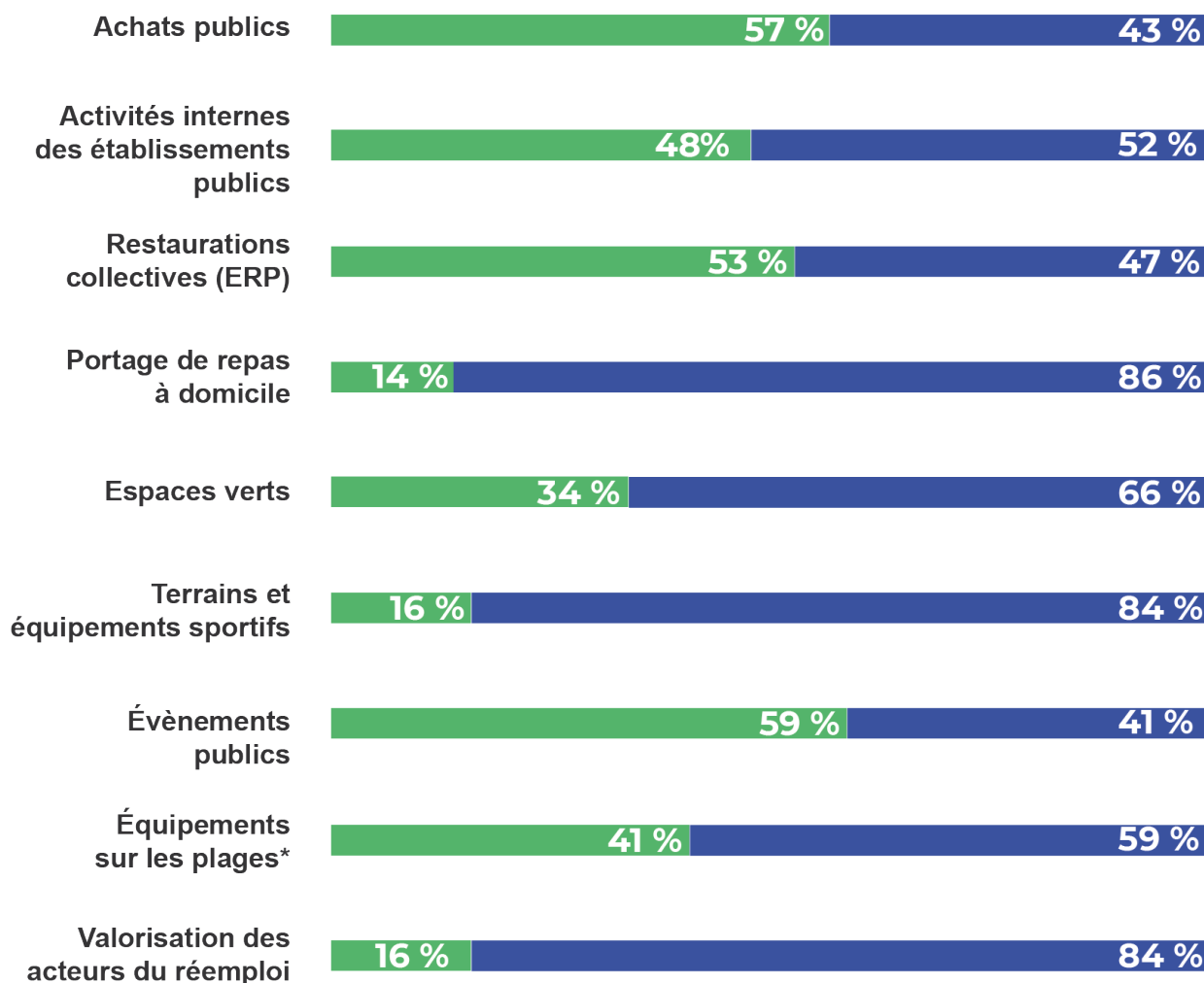
Taux de mise en œuvre des actions de diminution des usages de plastiques

Le **secteur public** s'impose naturellement comme l'acteur clé de la réduction du plastique, jouant un rôle d'exemplarité.

En **2025**, sur les 116 acteurs publics répondants, plus de la moitié ont mis en œuvre des actions de prévention dans les achats publics, la restauration collective et les événements. Les activités internes au sein des établissements publics, les espaces verts et les terrains de sport restent moins avancés. Le portage de repas à domicile constitue pour sa part un champ d'action plus complexe, car il mobilise des acteurs privés et implique une coordination étroite entre distribution, logistique et fournisseurs. Cette interdépendance limite la capacité d'action directe des collectivités, qui doivent travailler en partenariat avec ces acteurs pour faire évoluer les pratiques.

A quelques exceptions près (portage des repas à domicile, organisation des événements sur les plages), les actions de diminution des usages de plastiques sont moins nombreuses en 2025 par rapport à 2023 d'après les déclarations des signataires. De nombreux freins ont été identifiés pour la mise en œuvre de ces actions, notamment les freins structurels (solutions non disponibles sur les territoires par exemples) et financiers. Alors que ces actions de prévention sont essentielles pour atteindre les objectifs de réduction des pollutions plastiques, il est important de noter que, tout comme en 2023, cette enquête souligne les difficultés des acteurs locaux à mettre en œuvre des actions concrètes sur le sujet.

Part des acteurs publics ayant mis en place des actions de diminution de l'usage des plastiques, selon les types d'actions déployées, parmi les 116 répondants :



*Parmi les signataires de la Charte Plages

Légende



En 2025, **57 %** des signataires déclarent avoir réduit ou supprimé le **plastique dans leurs achats publics**. Dans les **usages internes**, **48 %** des acteurs publics ont pris des mesures en **2025**, alors que la **quasi-totalité** des collectivités étaient engagées en **2023**. La **restauration collective** concerne **53 %** des signataires en **2025**, contre **72 %** en **2023**. Le **portage de repas à domicile** est mis en œuvre par près de **14 %** des acteurs publics en **2025**, alors qu'il restait **marginal** en **2023**.

Les **événements publics** sont cités par **59 %** des signataires en **2025**, contre **45 %** en **2023**. Les **espaces verts** concernent **34 %** des acteurs publics en **2025**, contre environ **50 %** en **2023**. Les **terrains sportifs** sont déclarés par **16 %** des signataires en **2025**, contre

moins de 20 % en **2023**. Les **équipements sur les plages** représentent près de **16 %** de l'ensemble des acteurs publics répondants en **2025** et **41%** des signataires de la charte « Plages sans Déchet Plastique », alors qu'ils étaient **62%** en **2023**. Enfin, la **valorisation des acteurs du réemploi** est mentionnée par **14 %** des collectivités en **2025** (296 professionnels), contre **18 %** en **2023** (641 professionnels).

Parties prenantes mobilisées

La prévention des déchets plastiques repose sur des actions collectives mobilisant une variété de parties prenantes :

- **Les associations :** Éducation à l'Environnement pour un Développement Durable (EEDD), CPIE Atelier Bleu, SOS Grand Bleu, Association de Formation et de Promotion pour Jeunes et Adultes en Recherche d'Insertion (AFPJR), France Nature Environnement (FNE 04),
- **Les services publics :** Communes, départements, intercommunalités, chambres syndicales comme la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMAR PACA), Syndicat Mixte du Développement Durable de l'Est-Var pour le traitement et la valorisation des déchets ménagers (SMiDDEV), écoles, collèges, lycées
- **Les entreprises :** Restaurateurs, hôtellerie, commerçants

Leviers et freins

Les signataires ont identifié à la fois des leviers et des freins influençant la mise en œuvre des actions de prévention des déchets plastiques.

Les leviers les plus cités sont :

- **des outils structurants** comme la mise en place de Schémas de Promotion des Achats Écologiquement et Socialement Responsables (SPASER), qui orientent les politiques d'achats publics
- **l'intégration de clauses « zéro déchet »** dans les marchés publics ou privés pour encadrer la réalisation de projets et de services
- **la valorisation de grands événements** (festivals, manifestations sportives ou culturelles) comme vitrines de la transition et supports d'actions concrètes
- **la participation aux programmes de prévention** tels que les Programmes Locaux de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), qui facilitent la coordination des actions entre acteurs publics et privés et leur alignement avec les objectifs nationaux

- **le recours à des dispositifs de soutien** (appels à projets, financements régionaux ou nationaux), mentionné par plusieurs répondants comme levier incitatif.

Les freins relevés concernent principalement :

- **le manque de moyens humains et financiers** pour assurer le pilotage, le suivi et la mise en œuvre des actions
- **la difficulté de collecte et de suivi des données**, liée à une traçabilité encore insuffisante et à une coordination limitée entre services municipaux
- **l'absence de solutions techniques** facilement mobilisables sur certains volets (substitution de matériaux, alternatives en restauration ou dans les équipements sportifs)
- la **nécessaire évolution des pratiques professionnelles et des comportements des usagers**, qui peut ralentir l'appropriation de certaines mesures
- **la disparité des compétences entre collectivités**, certaines n'ayant pas directement la responsabilité de mettre en œuvre certaines actions.

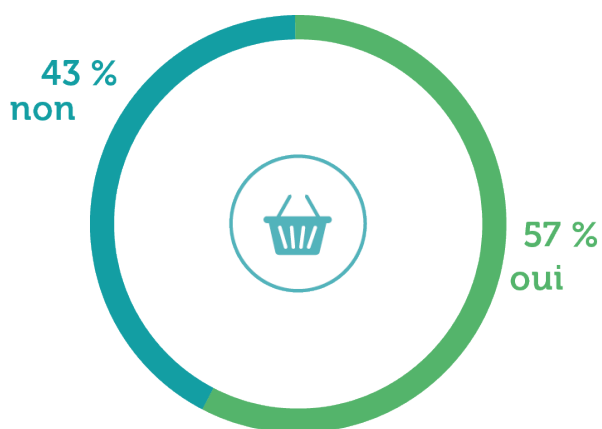
Détails des actions

● Réduire le plastique dans les achats publics et en interne

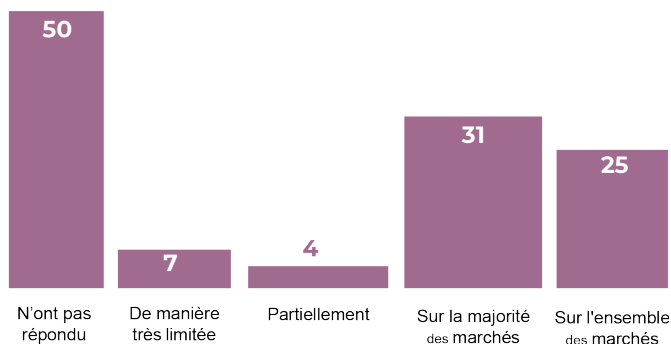


En 2025, **57 %** des signataires déclarent avoir réduit ou supprimé le plastique dans leurs achats publics.

Part des acteurs publics ayant réduit le plastique dans les achats publics, parmi les 116 répondants :



Répartition des acteurs publics par niveau de mise en place de réduction du plastique dans les achats publics, parmi les 116 répondants :

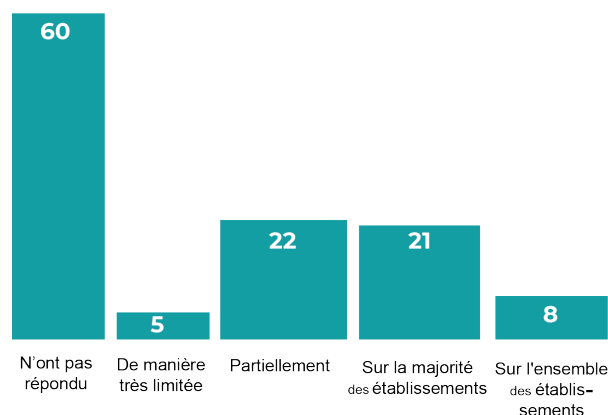


S'agissant des usages internes dans les établissements publics, **48%** des signataires ont pris des mesures. Plus de la moitié (52 %) déclarent avoir supprimé la majorité, voire la totalité, des plastiques utilisés.

Part des acteurs publics ayant réduit le plastique dans les usages internes, parmi les 116 répondants :



Répartition des acteurs publics par niveau de mise en place de réduction du plastique dans les usages internes, parmi les 116 répondants :



ACTIONS DÉPLOYÉES :

Plus concrètement, les signataires ayant agi dans les achats publics ont mobilisé différents moyens, parmi lesquels :

- **L'introduction de clauses contractuelles** concernant la reprise des déchets, l'utilisation de produits recyclés ou le recyclage des déchets de chantier, ainsi que la réduction des plastiques à usage unique
- **L'intégration systématique des critères plastiques**, développement du SPASER,

conditionnalité environnementale des subventions, marchés d'événementiel ou de restauration sans plastique

- **l'attribution de critères de bonification** aux offres proposant des alternatives aux plastiques, incluant également des critères de protection de l'environnement et de préservation des ressources
- **l'utilisation de vaisselle réutilisable** dans les services publics et la fourniture d'éco-cups ou de gourdes pour le personnel municipal
- **l'interdiction des bouteilles d'eau en plastique à usage unique** lors d'événements municipaux, remplacées par des carafes d'eau
- **la substitution des fournitures administratives en plastique** par des solutions en papier ou carton recyclé, recyclable et/ou rechargeable.

Les plastiques les plus fréquemment supprimés sont la vaisselle, les bouteilles d'eau, les capsules de café et les barquettes à usage unique.

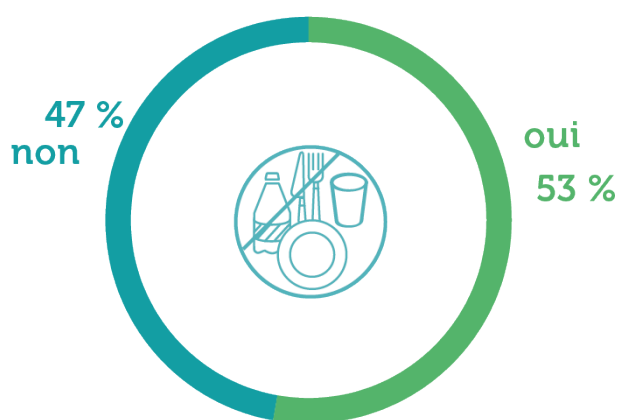


Depuis juin 2023, un « **guichet vert** » propose en région **Provence-Alpes-Côte d'Azur** un service de conseil environnemental de premier niveau à destination de tous les acheteurs soumis au code de la commande publique⁹. Ce dispositif vise à faciliter l'adoption de politiques d'achats « zéro déchet plastique ».

● Réduire le plastique en restauration collective des Établissements Recevant du Public (ERP)



Part des acteurs publics ayant supprimé le plastique dans la restauration collective des ERP, parmi les 116 répondants:



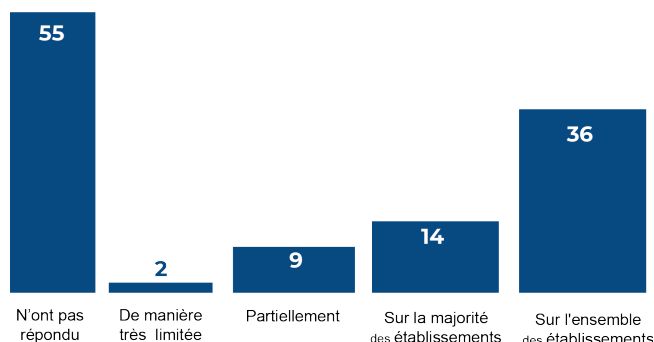
En 2025, **53 %** des signataires déclarent avoir supprimé le plastique dans la **restauration collective**. Parmi eux, la grande majorité (82 %) l'ont fait pour l'ensemble de leurs établissements, traduisant une volonté d'aller au-delà d'initiatives ponctuelles pour mettre en place une suppression systématique.

Les **alternatives déployées** sont variées : usage de contenants en inox, en verre ou en plastique réutilisable, introduction de vaisselle durable, et dans certains cas, mise en place de régies agricoles communales afin de privilégier les circuits courts et de réduire les besoins en emballages¹⁰.

⁹ Pour aller plus loin, [lien](#) à consulter

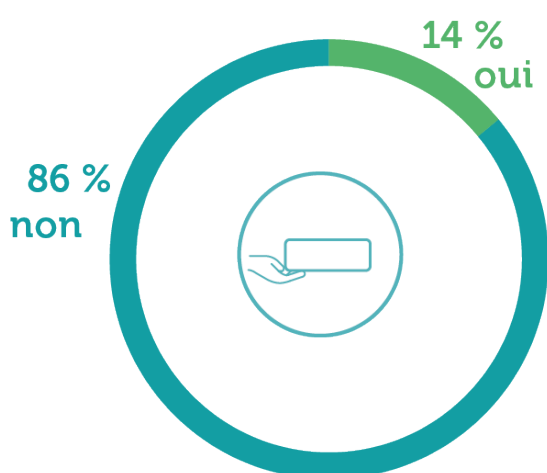
¹⁰ Article 28 de la loi EGalim (entrée en vigueur en janvier 2025) : impose la suppression des contenants alimentaires de cuisson, de réchauffage et de service en plastique dans certains services de santé, en restauration scolaire et universitaire, ainsi que dans les établissements d'accueil d'enfants de moins de 6 ans pour les collectivités de plus de 2 000 habitants. Cette mesure vise à limiter l'exposition des usagers au plastique et les risques liés à son ingestion

Répartition des acteurs publics par niveau de mise en place de réduction du plastique dans la restauration collective, parmi les 116 répondants :

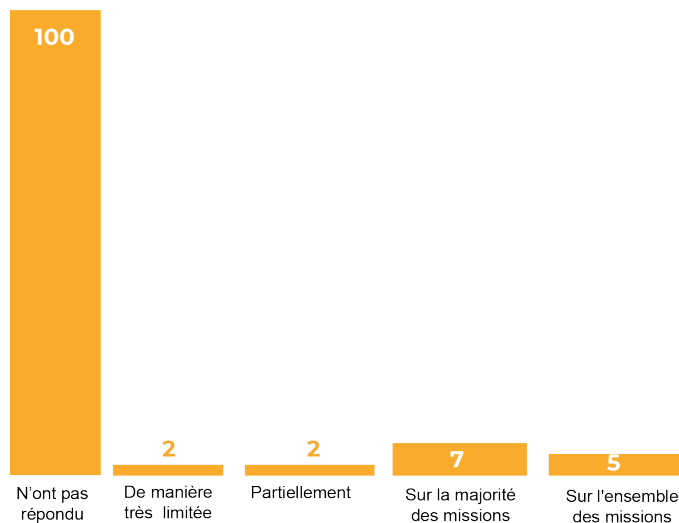


Dans le **secteur du portage de repas à domicile**. Plus de **14 %** des collectivités déclarant avoir engagé une démarche de substitution au plastique, précisent que ces alternatives sont appliquées à la majorité de leurs missions. **Les solutions mises** en œuvre consistent principalement à remplacer les sacs en plastique par des sacs en papier kraft et à utiliser des barquettes recyclables ou réutilisables. Plusieurs communes indiquent également avoir lancé des études pour tester l'introduction progressive de barquettes en inox dans ce service¹¹.

Part des acteurs publics ayant supprimé le plastique dans le portage à domicile, parmi les 116 répondants:



Répartition des acteurs publics par niveau de mise en place de réduction du plastique dans le portage à domicile, parmi les 116 répondants :



Certaines **limites** demeurent néanmoins, les alternatives ne sont pas toujours pleinement recyclables ni adaptées aux contraintes pratiques, sanitaires et budgétaires de la restauration collective et du portage de repas ce qui explique que la transition reste encore partielle.

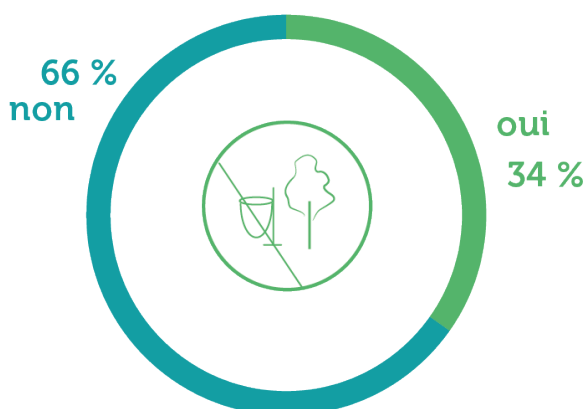
Réduire le plastique dans les espaces verts et terrains de sport



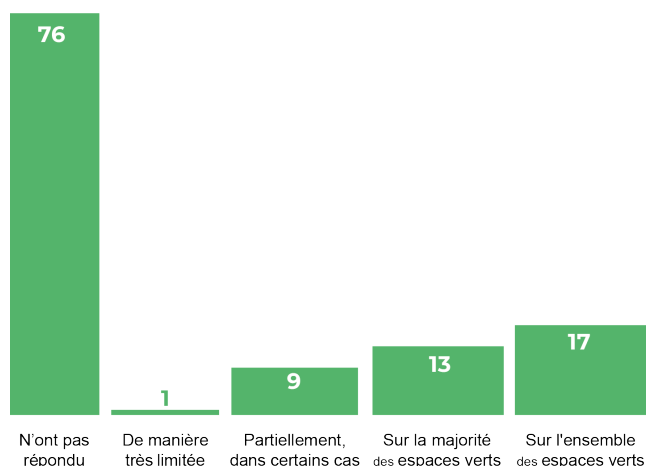
Le plastique y est présent sous différentes formes dans les espaces verts : aménagements (paillage géotextile, bacs, jardinières, filets de protection), systèmes d'irrigation (tuyaux de goutte-à-goutte), mobilier urbain et barrières (clôtures, bancs publics). Sa suppression implique une transition progressive, compte tenu des coûts et de la formation nécessaire du personnel à de nouvelles pratiques.

¹¹ Article 77 de la loi AGECE (applicable depuis le 1er janvier 2022) : interdit l'utilisation de gobelets, couverts, assiettes et récipients jetables en plastique pour les services de portage à domicile proposant des repas livrés au moins quatre fois par semaine

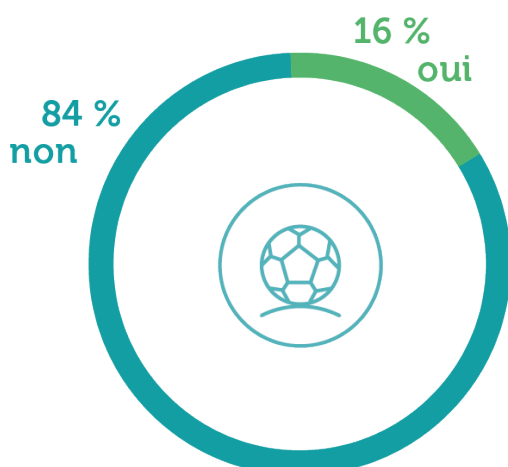
Part des acteurs ayant supprimé le plastique dans les espaces verts, parmi les 116 répondants :



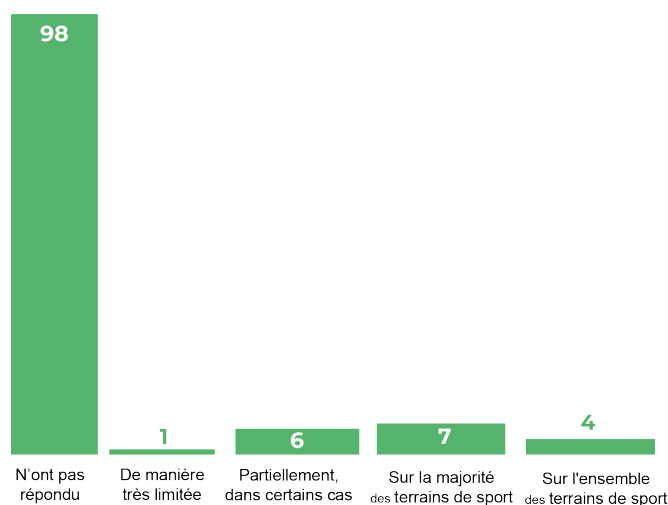
Répartition des acteurs publics par niveau de mise en place de réduction du plastique dans les espaces verts, parmi les 116 répondants :



Part des acteurs ayant supprimé le plastique dans les terrains de sport, parmi les 116 répondants



Répartition des acteurs publics par niveau de mise en place de réduction du plastique dans les terrains de sport, parmi les 116 répondants :



ACTIONS DÉPLOYÉES :

- **substitution des billes plastiques** par du liège ou des noyaux d'olives broyés,
- **remplacement de gazons synthétiques par des versions recyclables** sans remplissage, ou par des pelouses naturelles, solution la plus durable,
- **mise en place ponctuelle d'équipements innovants**, comme un terrain d'athlétisme conçu à partir de pneus recyclés et de semelles de chaussures, en substitution du tartan (mélange classique de caoutchouc, amiante et plastique).

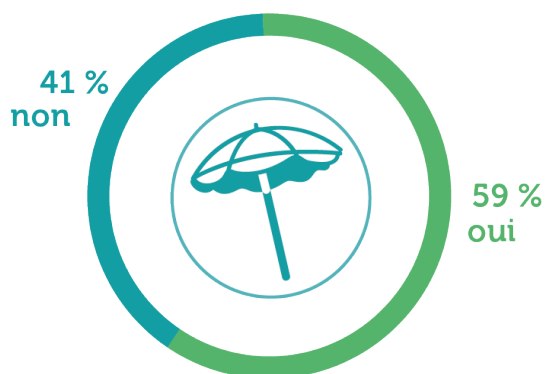
Malgré ces initiatives, l'offre d'alternatives réellement viables et économiquement accessibles reste limitée, ce qui constitue un frein à la généralisation de ces pratiques.

● Réduire le plastique lors des événements



Entre 2023 et 2025, l'**engagement des signataires** pour la suppression du plastique lors des événements publics et sur les plages a **progressé**, passant de **45% à 59%**.

Part des acteurs publics ayant supprimé des plastiques lors des événements publics, parmi les 116 répondants :



ACTIONS DÉPLOYÉES :

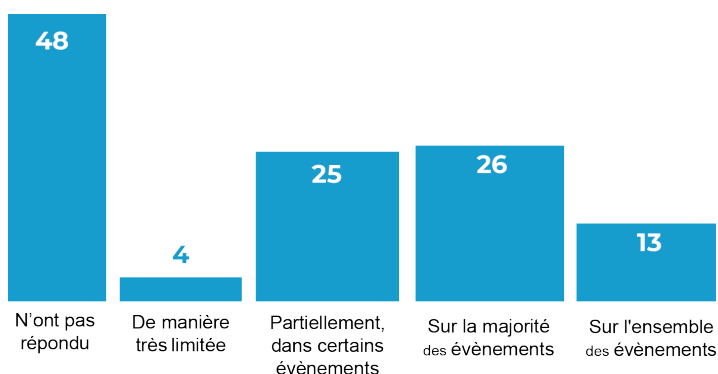
L'approche adoptée repose principalement sur l'élaboration de chartes écoresponsables ou de cahiers des charges renforcés. Les mesures les plus fréquemment mises en œuvre concernent :

- **l'interdiction des bouteilles et autres plastiques à usage unique**, remplacés par des verres ou éco-cups consignés,
- la **distribution de sacs réutilisables** et, dans certains cas, de goodies éco responsables (ex. tote bags en tissu, gourdes réutilisables, cendriers de poche),
- **le réemploi systématique des bâches** de communication.



Marché de Miramas

Répartition des acteurs publics par niveau de mise en place de réduction du plastique dans les événements publics, parmi les 116 répondants :



● Réduire le plastique sur les plages

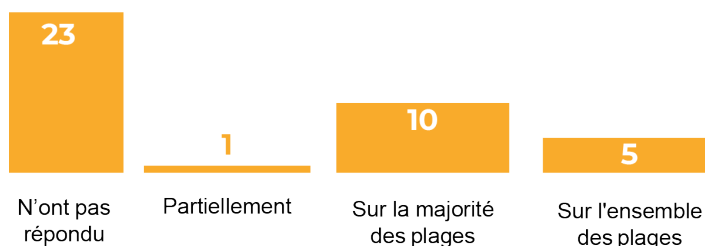


La suppression du plastique dans les équipements de plage (douches, transats, cendriers, matériaux,...) atteint **41%** des signataires de la charte « Plages sans Déchet Plastique ». Les alternatives mentionnées concernent surtout le remplacement des parasols, chaises et transats en plastique par des modèles en bois ou en métal, complétés par des panneaux d'information à l'entrée des sites. Dans certains cas, les poubelles en plastique sont remplacées par des équipements plus durables, voire supprimées pour inciter les usagers à conserver leurs déchets.

Part des acteurs publics ayant supprimé des plastiques dans les équipements des plages, parmi les 39 acteurs signataires de la charte « Plages sans déchet plastique »



Répartition des acteurs publics par niveau de mise en place de réduction du plastique dans les équipements des plages, parmi les 116 répondants :



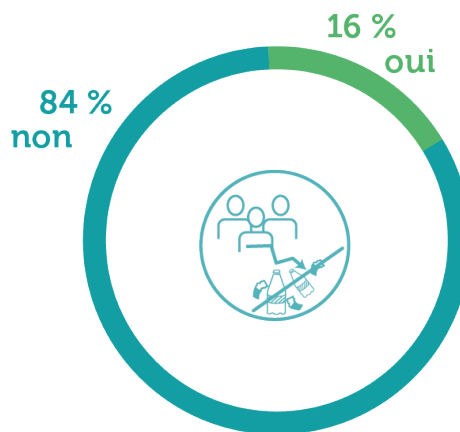
● **Valoriser les acteurs économiques engagés dans le réemploi**



En 2025, 16 % des signataires déclarent avoir mené des actions en direction des acteurs économiques (commerçants, restaurateurs, hôteliers). Ce taux confirme que ce public reste plus difficile à mobiliser que les usagers captifs tels que les citoyens, scolaires ou agents publics, comme déjà souligné en introduction.

Au total, au moins 296 acteurs économiques ont néanmoins bénéficié d'un accompagnement ou d'une valorisation.

Part des acteurs publics ayant valorisé les acteurs du réemploi, parmi les 116 répondants :



ACTIONS DÉPLOYÉES :

L'accompagnement proposé par les collectivités comprend :

- la mise à disposition de **contenants réemployables**
- l'installation de **composteurs**
- la fourniture de **conteneurs de tri** sélectif
- l'application de **redevances spécifiques** pour la collecte des différents flux de recyclage
- l'**appui technique** à la réduction des plastiques à usage unique

La valorisation des acteurs engagés repose sur :

- la **signature de chartes d'éco-responsabilité** ou de démarches « zéro déchet », incitant les professionnels de la restauration à adopter des pratiques responsables
- l'**attribution de labels** ou de certifications
- la **mise en avant de « défis écologiques »** ou de plans d'action environnementaux, permettant de

reconnaître et valoriser les efforts entrepris.

Cette articulation entre accompagnement et valorisation constitue un levier important pour encourager la transition des acteurs économiques vers des pratiques de réduction et de réemploi.

● **Autres actions de prévention**

La réutilisation et le réemploi constituent des leviers importants pour réduire la consommation de plastique, en particulier lorsque les alternatives ne sont pas encore pleinement disponibles. Les signataires mentionnent **plusieurs types d'initiatives complémentaires** :

- **application de l'article 58 de la loi AGECE¹²**, qui prévoit que les biens acquis annuellement par l'État, les collectivités territoriales et leurs groupements soient issus du réemploi ou de la réutilisation, ou intègrent des matières recyclées dans des proportions allant de 20 % à 100 % selon le type de produit
- **collecte et valorisation du matériel de bureautique** au sein des services municipaux
- **mise en avant de ressourceries, friperies communales** ou chalets de réemploi pour promouvoir la réutilisation des biens
- **développement de Repair cafés** pour sensibiliser les particuliers et encourager de nouvelles pratiques de consommation.

¹² Article 58 de la loi AGECE (2020) – Dispositions relatives aux achats publics intégrant du réemploi, de la réutilisation ou des matières recyclées

OBJECTIF 3 : Gérer, valoriser et recycler les déchets plastiques

Le troisième pilier des chartes porte sur la gestion des déchets plastiques et leur valorisation. Il regroupe l'ensemble des actions mises en œuvre en aval de la chaîne de consommation afin de limiter la dispersion des déchets dans l'environnement et d'améliorer leur traitement.

Cet objectif inclut :

- la caractérisation des déchets sauvages présents sur le territoire,
- la lutte contre les dépôts sauvages et l'abandon des mégots de cigarettes,
- l'intégration de la problématique plastique dans les démarches territoriales de gestion des déchets,
- l'optimisation des dispositifs de collecte et de tri relevant de la responsabilité élargie du producteur (REP),
- l'adaptation des équipements (containers, points d'apport volontaire, poubelles en espaces naturels),
- la mise en œuvre de dispositifs spécifiques dans les réseaux d'eau et milieux naturels,
- le nettoyage raisonné des plages et plans d'eau, incluant la formation des agents,
- la valorisation et le recyclage des déchets plastiques collectés.

Dans ce domaine, le cadre réglementaire et les objectifs chiffrés sont nombreux, portés à la fois par la réglementation européenne et nationale (loi AGECE, directives REP, interdictions progressives de l'usage unique). Toutefois, malgré ces objectifs ambitieux, les capacités réelles de recyclage des plastiques demeurent limitées, ce qui constitue un frein à l'atteinte des résultats attendus.

Nous savons que de grandes quantités de déchets plastiques issus de nos activités anthropiques terrestres se déversent chaque jour dans les mers et les océans. Cet ordre de grandeur illustre l'importance d'agir en aval de la chaîne - collecter les plastiques en fin de vie, les valoriser et les recycler - afin de réduire leur dispersion et de limiter leur impact sur les écosystèmes.

En 2025, **85%** des acteurs publics déclarent avoir mené au moins une action relevant de cet objectif. Les données disponibles en 2023 indiquent un niveau similaire, autour de 80 à 85 %, ce qui confirme la stabilité de l'engagement des signataires sur ce volet.

Taux de mise en œuvre des actions de gestion

En 2025, les actions les plus **fréquemment mises en œuvre** concernent la **mise à disposition de containers de tri adaptés (70 % contre 59 % en 2023)** et l'**optimisation du système de collecte et de tri (66 % contre 85 % en 2023)**. Ces deux démarches, souvent liées, visent à renforcer la captation des déchets en amont et à limiter leur dispersion dans l'espace public.

Les actions de lutte contre l'**abandon des mégots de cigarettes (66 % en 2025, donnée non consolidée en 2023)** et celles portant sur les **déchets plastiques dans les réseaux d'eau (55 % contre 48 % en 2023)** sont également majoritairement mises en œuvre. Elles traduisent un investissement des collectivités dans des dispositifs spécifiques comme les collecteurs de mégots ou la pose de filets et paniers dans les grilles pluviales. Ce niveau élevé de mise en œuvre s'explique aussi par la mise en place récente de la filière REP pour les produits du tabac et par l'accompagnement proposé par l'éco-organisme Alcome. Plus largement, l'existence de plusieurs filières REP outille et facilite l'action des acteurs publics sur des flux ciblés de déchets, ce qui contribue à ce fort taux de mise en œuvre.

Moins de la moitié des répondants déclarent avoir **intégré la problématique des déchets**

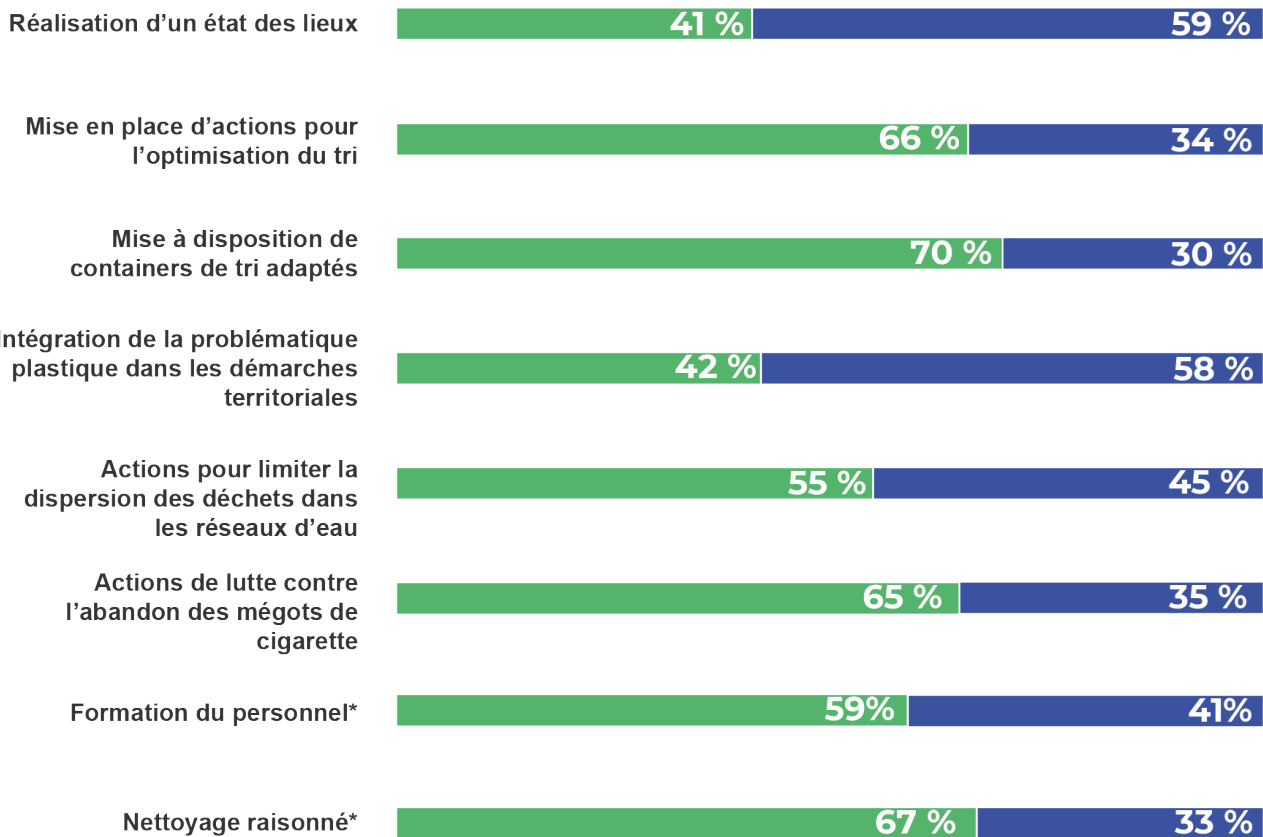
plastiques dans leurs démarches territoriales existantes (**42%** contre **45% en 2023**) ou **réalisé un état des lieux spécifique** (**41%** contre **50% en 2023**). Ces résultats témoignent d'une approche encore partielle de la caractérisation et de l'intégration systématique de la thématique plastique dans les stratégies locales de gestion des déchets.

Enfin, certaines actions présentent des **résultats stables ou émergents**. Le **nettoyage raisonné des plages** reste déclaré par **67%** des signataires de la charte « Plages sans Déchet Plastique », et la **formation du personnel** par **59%**, contre respectivement **83%** et **73%** en **2023**. La suppression de poubelles en espaces naturels est mentionnée par **31%** des acteurs publics en **2025**, sans valeur de référence disponible pour 2023.

La **quantité de déchets collectés** lors des opérations de ramassage atteint **1 009 tonnes en 2025**, contre environ **800 tonnes en 2023**, traduisant une progression des volumes pris en charge.

Ces résultats sont illustrés dans le schéma suivant.

Part des acteurs publics ayant mis en place des actions de gestion de déchets plastiques, selon les types d'actions déployées, parmi les 116 répondants :



*Parmi les acteurs engagés dans la Charte Plages sans déchet plastique



Parties prenantes

La gestion et la valorisation des déchets plastiques associent différents acteurs selon les étapes de la chaîne :

- **Habitants** : participation au tri et aux dépôts sélectifs.
- **Prestataires et collectivités** : prestataires de collecte, transporteurs, centres de tri, intercommunalités, gestionnaires d'espaces naturels et agents municipaux.
- **Partenaires spécialisés** :
 - Collecte des plastiques : Récupagrie, Pollustock, Pizzorno Environnement
 - Aménagement durable des territoires: Directions Départementales des Territoires et de la Mer (DDTM)
- **Eco-organismes** : CITEO, ALCOME
- **Syndicats de traitement et de valorisation** : UNIVALOM, SMED 06, SYDEVOM
- **Associations** : Recyclop, Ecolab, Terracycle, Keenat

Freins et leviers

Les retours des collectivités mettent en avant plusieurs **freins à la gestion et à la valorisation** des déchets plastiques :

- **des limites financières, humaines et organisationnelles**, qui compliquent la mise en place d'une logistique efficace,
- **un manque de coordination** entre acteurs publics et privés, pouvant ralentir certaines démarches,
- **des difficultés à mobiliser durablement les habitants**, notamment en raison de la nécessité d'adapter les comportements quotidiens,

- une sensibilisation plus complexe dans les zones touristiques, où les publics sont renouvelés en permanence,
- un déficit de temps et d'expertise technique, rendant parfois difficile l'identification de solutions adaptées.

Les leviers cités portent principalement sur :

- le **renforcement de la collaboration** et de la **coordination** entre acteurs
- une **meilleure compréhension des pratiques et comportements**, afin de capter les déchets en amont et de limiter leur dispersion dans l'environnement,
- l'appui sur des **outils partagés et sur des retours d'expérience inspirants**, pour faciliter la mise en œuvre et surmonter les freins identifiés.

Détails des actions

● **Caractériser, collecter et trier des déchets**



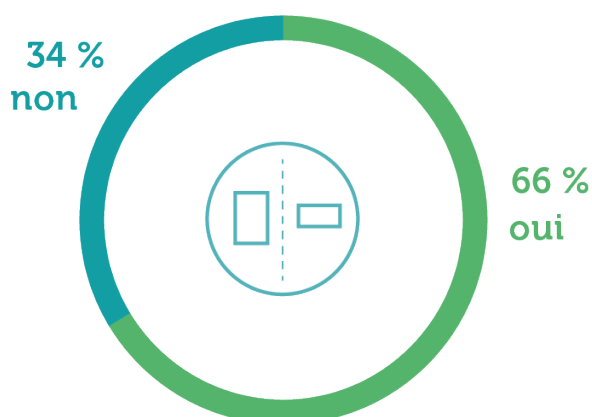
Depuis la **loi AGECE (2020)**, les entreprises **doivent caractériser** leurs déchets chaque année et **éliminer** ceux qui ne sont pas valorisables via l'enfouissement ou l'incinération. Les déchets pouvant être valorisés ne doivent pas être enfouis, mais un seuil de tolérance subsiste. Si cette obligation concerne en premier lieu les entreprises, elle impacte également les acteurs publics, qui doivent articuler leurs propres démarches de suivi et de caractérisation avec celles des filières professionnelles. Cette exigence mobilise des moyens financiers et techniques importants, ce qui en limite encore la mise en œuvre.

Part des acteurs publics ayant réalisé un état des lieux spécifique des déchets plastiques, parmi les 116 répondants :



En 2025, **41%** des signataires déclarent avoir réalisé un **état des lieux spécifique des déchets plastiques**, contre 50 % en 2023. Certaines collectivités complètent ce suivi par des **outils** comme les caméras embarquées sur les bennes à ordures ménagères, permettant de caractériser le contenu collecté en plus des analyses réalisées en centres de tri.

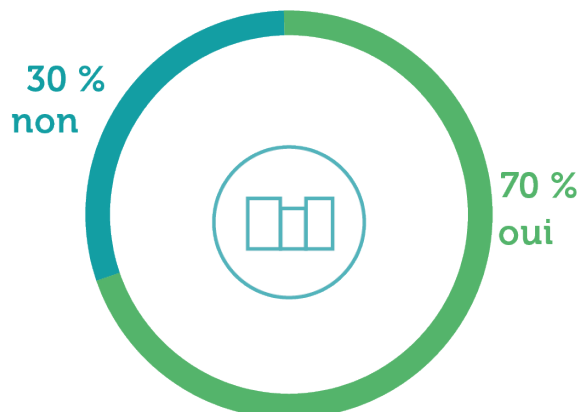
Part des acteurs publics ayant mis des actions pour l'optimisation du tri, parmi les 116 répondants :



Concernant l'**optimisation du système de collecte et de tri**, 77 acteurs publics déclarent avoir mis en place des mesures (66%). Ces actions consistent principalement en l'**installation de points d'apports volontaires** (PAV) et l'**harmonisation des consignes de tri**. Dans certains cas, les

agents de collecte sont équipés de smartphones pour signaler les erreurs de tri et faciliter leur correction.

Part des acteurs publics ayant mis en place des containers de tri, parmi les 116 répondants :



● Intégrer la problématique des plastiques dans les démarches territoriales



En 2025, **42 %** des acteurs publics déclarent avoir intégré la thématique « Zéro Déchet Plastique » dans leurs démarches territoriales existantes. Cette intégration se fait à travers différents **dispositifs** :

- Programmes Locaux de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) portés par les intercommunalités,
- Plans Climat-Air-Énergie Territoriaux (PCAET),
- Chartes et labels tels que la charte du Parc Naturel Régional des Alpilles ou le Pavillon Bleu,
- Dispositifs spécifiques comme le Plan de lutte contre les déchets abandonnés, les Contrats de baie, ou encore le programme Territoire Engagé Transition Écologique (TETE).

Part des acteurs publics ayant intégré la thématique Zéro déchets plastiques, parmi les 116 répondants :



● Limiter la dispersion des déchets dans les réseaux d'eau



En 2025, **55 %** des signataires déclarent avoir mené des actions pour limiter la dispersion des déchets dans les réseaux d'eau (**48 % en 2023**).

Part des acteurs publics ayant mis en place des actions pour limiter la dispersion des déchets, parmi les 116 répondants:



ACTIONS DÉPLOYÉES :

Les initiatives recensées sont diverses notamment :

• Dispositifs de sensibilisation :

- **installation de nudges**¹³ (« coups de pouce » visuels ou textuels) à proximité des avaloirs pour dissuader le jet de déchets
- **signalétique, tags et panneaux pédagogiques** portant des messages du type « Ici commence la mer, ne rien jeter »

• Caractérisation et suivi :

- réalisation d'**analyses des déchets** en transit dans les réseaux afin d'identifier leur nature et adapter les solutions de prévention

• Collecte et captation :

- mise en place de **paniers anti-déchets** au niveau des grilles pluviales, permettant d'intercepter mégots et petits polluants
- installation de **filets** dans les ports pour récupérer les déchets flottants
- **nettoyage quotidien** assuré par les services de propreté urbaine pour vider et entretenir ces dispositifs



Ville de Trans-en-Provence

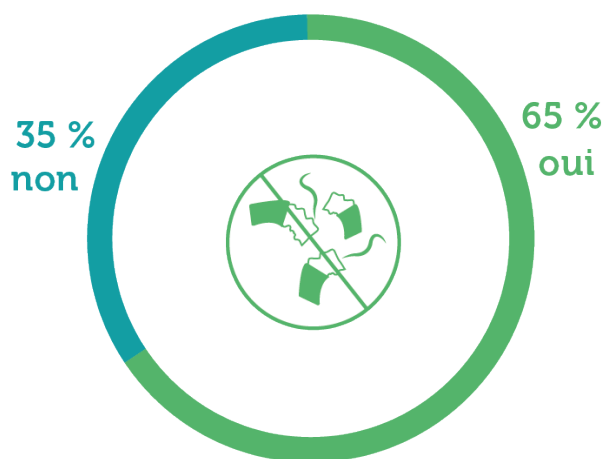
¹³ Un « *nudge vert* » désigne une incitation douce visant à orienter les comportements vers des pratiques plus écologiques, sans obligation ni sanction. Il s'agit par exemple de messages ou d'illustrations placés dans l'espace public pour encourager le tri, réduire les dépôts sauvages ou limiter le jet de déchets. Pour aller plus loin, consulter ce [lien](#)

- **Suppression de poubelles en espaces naturels**
 - 36 acteurs publics (31 %) déclarent **avoir supprimé certaines poubelles** afin de limiter les dépôts sauvages
 - Cette mesure est généralement intégrée à une stratégie combinant prévention, communication et suivi.
- **Containers de tri**
 - **70 %** des acteurs indiquent avoir mis à disposition des containers de tri pour centraliser les déchets et faciliter leur collecte (59 % en 2023).

● **Lutter contre l'abandon des mégots de cigarettes dans la nature**



Part des acteurs publics ayant mis en place des actions pour lutter contre l'abandon des mégots dans la nature, parmi les 116 répondants :



En 2025, **66 %** des signataires déclarent avoir engagé des actions pour lutter contre l'abandon des mégots dans la nature.

Ces démarches s'appuient à la fois sur un **cadre réglementaire renforcé** et sur des **dispositifs locaux** :

- **Réglementation** : depuis le 1er juillet 2025, l'interdiction de fumer s'applique dans de nouveaux espaces publics (parcs et jardins, plages, abords d'écoles et établissements accueillant des mineurs). Le jet de mégot reste passible d'une contravention de 68 €.
- **Sensibilisation** : plusieurs collectivités ont mis en place des campagnes d'affichage dans l'espace public et des actions d'information ciblées auprès des usagers.
- **Collecte** : les mesures les plus répandues concernent la distribution de cendriers de poche, l'installation de collecteurs fixes dans les rues ou de « cendriers ludiques » incitant les fumeurs à déposer leurs mégots.
- **Partenariats** : certaines communes s'appuient sur l'accompagnement de l'éco-organisme ALCOME pour développer et structurer leurs initiatives.

● **Limiter la dispersion des déchets et pratiquer un nettoyage raisonné des plages**



En 2025, plusieurs actions visent à limiter la dispersion des déchets dans les espaces naturels et sur les plages, notamment par l'adaptation de la fréquence de ramassage, la mise en place de pratiques de nettoyage raisonné et la formation du personnel. Il convient toutefois de rappeler que de nombreux acteurs publics répondants ne sont pas concernés par cette action, faute de disposer de plages ou de plans d'eau sur leur territoire.

Part des acteurs ayant formé les agents au nettoyage raisonné des plages et plans d'eau, parmi les 39 signataires de la charte « Plages Zéro Déchet » :



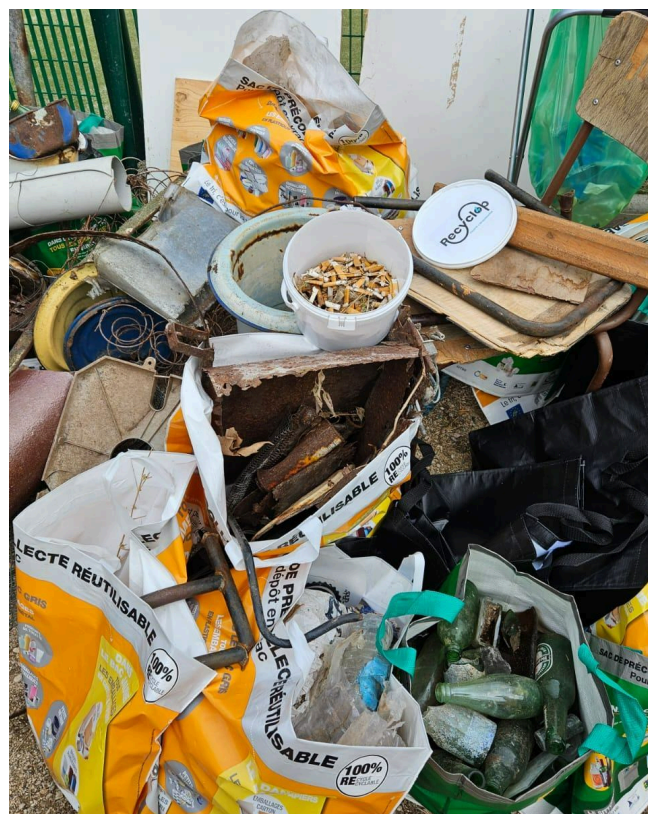
- **Formation du personnel** : 23 acteurs publics (59 %), parmi les signataires de la charte « Plages sans Déchet Plastique » déclarent avoir formé une partie ou l'ensemble de leur agents au nettoyage raisonné des plages et plans d'eau.

Part des acteurs publics ayant mis en place le pratique du nettoyage raisonné, signataires de la charte « Plages Zéro Déchet » :



- **Nettoyage raisonné** : 67 % des signataires indiquent avoir appliqué cette méthode sur certaines plages.

Limites méthodologiques : ces chiffres doivent être interprétés avec précaution, car le questionnaire 2025 ne comportait pas de question préalable identifiant les acteurs publics ayant effectivement engagé ces démarches. La formulation (« proportion approximative de personnel formé ») a pu restreindre la précision des réponses.



Parc naturel national de Sainte Baume 2025

ILS L'ONT FAIT

Objectif 1 :

**Sensibiliser des acteurs
du territoire aux enjeux des
pollutions plastiques**



ET SI...

→ **les usagers**
s'approprièrent la
communication liée
à la prévention ?

Résumé

Afin de diversifier et renforcer les leviers de sensibilisation, le SIRTOM a choisi d'impliquer directement les citoyens dans la réalisation des supports de communication.

Les enfants, dès la maternelle, grâce à l'intervention d'éco-délégués dans une vingtaine d'écoles lors de la Journée de la Nature, ont réalisé des dessins qui ont ensuite été numérisés et affichés sur les bacs à ordures ménagère.

Parallèlement, les adultes ont été sollicités pour un concours de slogans, affichés sur les camions de collecte et les conteneurs. Ces messages visuels, percutants et émotionnels, s'inscrivent dans une logique de communication innovante, à l'image de la communication pour lutter contre les dépôts sauvages utilisant les codes d'une enquête policière.



SIRTOM
DE LA REGION D'APT

**SIRTOM Pays d'Apt - Le
syndicat intercommunal de
collecte et de traitement des
déchets dans le Pays d'Apt**



**Syndicat intercommunal
Représente 38 communes
- 46 000 habitants**



EPCI



Signataire charte **ZDP** depuis
2021



« Ne pas hésiter à casser les
codes pour susciter
l'émotion. »

Isabelle JEAN, Directrice

En savoir plus

Clés de réussite

Le SIRTOM développe une approche d'accompagnement participative en allant au devant des différentes populations. La communication est personnalisée en fonction des cibles et doit jouer sur tous les registres émotionnels pour favoriser l'appropriation citoyenne.

Le recrutement d'une chargée de communication permanente a grandement contribué aux différentes démarches et illustre la nécessité de se doter de moyens humains à la hauteur des enjeux.

Points de vigilance

Les idées reçues, notamment sur l'inutilité du tri en amont, persistent malgré les actions entreprises.

Au quotidien, l'image du « gendarme » associée à cette question peut parfois être décourageante.

Dans une région fortement touristique, les comportements des visiteurs restent un frein important; en vacances, leur implication sur le sujet n'est absolument pas une priorité.

MARION SCHMITTER

Chargée de projet PLPDMA

sirtom-apt.fr

✉ marion.schmitter@sirtom-apt.fr

☎ 04 90 04 80 21

SCÈNE D'INCIVISME ENQUÊTE EN COURS



Crédits : SIRTOM



Crédits : SIRTOM



Crédits : SIRTOM

ET SI...

→ la mobilisation
était **générale** et
l'expérience
partagée ?

Résumé

Afin de réduire les déchets plastiques le long des routes, le Conseil Départemental du Vaucluse a mis en place dès 2020 une stratégie globale reposant sur la mobilisation coordonnée de l'ensemble des parties prenantes.

Dans un premier temps, les agents des agences routières départementales ont été réunis en groupes de travail afin de mieux partager l'utilité de leurs missions et d'harmoniser leurs pratiques. Ces agents disposent désormais de « Fiches réflexe », élaborées de manière collégiale, pour les guider dans leurs interventions. Le personnel des agences routières a également suivi des sessions de sensibilisation dédiées et participé à des visites des sociétés traitant les déchets collectés en bord de routes départementales.

Dans un second temps, la démarche est en train d'être partagée par des échanges de bonnes pratiques, tant avec les EPCI du territoire qu'avec les départements voisins des Bouches du Rhône, de l'Hérault, du Var et du Gard.

Initialement informelle, cette collaboration se structure progressivement afin de mettre en place des partenariats plus pérenne. Enfin, pour toucher les usagers, le Département a déployé une campagne de communication offensive en bord de route, ciblant l'abandon volontaire de déchets dans l'environnement (visuels mégots ou cannettes).

VAUCLUSE
LE DÉPARTEMENT

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE
VAUCLUSE 84**



**Département - 564 000
habitants**



Collectivité territoriale



**Signataire charte ZDP depuis
2019**



« Grâce à la mutualisation
de nos retours
d'expériences, nous avons
progressé
collectivement. »

Isabelle PACAUD, Cheffe de service
politiques et expertises

En savoir plus

Clés de réussite

La dynamique transversale entre les services et le partage avec l'ensemble des parties prenantes a contribué à une meilleure efficacité de la démarche, en permettant à chacun d'identifier le rôle qu'il peut jouer et de gagner en efficience.

L'échange de pratiques avec d'autres départements a favorisé le décloisonnement et l'adoption des meilleures pratiques au-delà des frontières administratives.

Enfin, le recrutement et la pérennisation d'une chargée de mission dédiée à la mise en oeuvre du plan quinquennal de gestion des déchets en bord de routes intégrant les objectifs de la charte ont été essentiels pour garantir la continuité et la coordination de l'ensemble des actions.

Points de vigilance

Malgré la collaboration des agences routières, le manque d'exutoires locaux pour accueillir les déchets constitue parfois un frein au traitement et augmente l'impact environnemental du transport de ces déchets.

De plus, le maillage des déchetteries locales reste insuffisant, ce qui rend la collaboration avec les intercommunalités à la fois nécessaire et complexe.

Par ailleurs, face à l'incivilité de certains usagers et au volume croissant des déchets plastiques, les personnels peuvent se sentir dépassés par l'ampleur de la tâche et par la difficulté à maintenir un niveau d'intervention efficace.



Crédits : Département du Vaucluse

ISABELLE PACAUD

Cheffe de service - Service Politiques et Expertises - Direction des Interventions et de la Sécurité Routière | Pôle Aménagement



vaocluse.fr
isabelle.pacaud@vaocluse.fr
04 90 16 16 21

ET SI...

Résumé

Depuis 2023, la commune de Sainte-Maxime participe activement à l'opération

« **Nettoyons le Sud** », pilotée par la Région. Cet événement annuel prend la forme d'une matinée de ramassage d'une durée comprise entre une heure et une heure trente, ouverte à toutes celles et ceux qui souhaitent y prendre part. La dernière édition, organisée le 26 avril 2025, a rassemblé près de 250 participants et permis de fédérer l'ensemble des parties prenantes : Région, Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez, Port SPL Sud Plaisance, services communaux, ainsi que la population locale.

La communication autour de l'événement s'appuie sur les communications radio, les canaux institutionnels de la commune et les réseaux sociaux, attirant ainsi un public diversifié composé de citoyens, de touristes et d'agents municipaux.

Chaque année, environ une cinquantaine de nouveaux participants rejoignent ce rendez-vous citoyen, renforçant sa dynamique collective.

La régularité de l'opération, associée à un cadrage structuré incluant des réunions de coordination et d'organisation entre les acteurs, a permis de monter en puissance et de professionnaliser la démarche.

Les actions menées intègrent désormais la caractérisation des déchets collectés, permettant d'en mesurer l'évolution.

Lors de cet événement, le Service des sports propose des kayaks et des paddles et la Brigade nautique de la police municipale met à disposition son navire pour la collecte d'épaves.

En 2025, 1 tonne de déchets a été collectée, sur les plages, en bord de voirie et en mer, dont une grande partie de déchets plastiques.

→ on organisait des **ramassages de déchets** citoyens dans le cadre de l'opération régionale "**Nettoyons le Sud**" ?



« Nous sommes chaque année de plus en plus nombreux. »

Sandrine FERREIRA, chargée de mission
Développement durable

En savoir plus

Clés de réussite

La coordination du dispositif est particulièrement efficace, ce qui permet de mener l'opération dans de bonnes conditions et d'en faire un moment à la fois utile et motivant pour les participants.

La mise en place de navettes en bus facilite l'accès aux différents lieux de ramassage, et la commune profite de l'attractivité des sites pour sensibiliser un large public aux enjeux de la réduction des déchets, notamment plastiques.



Crédits : Ville de Sainte-Maxime

Points de vigilance

Il demeure parfois difficile d'estimer avec précision le nombre de participants et d'adapter la logistique en conséquence.

Les courants marins compliquent également la collecte en mer et rendent certaines opérations plus délicates.

Par ailleurs, la décomposition rapide du plastique complique son ramassage, et la commune rencontre encore des difficultés pour mobiliser les commerçants dans la démarche, eu égard au jour et à la période de ramassage (un samedi, en début de saison estivale).

SANDRINE FERREIRA

Chargée de mission
Développement durable

sainte-maxime.fr

✉ sferreira@ste-maxime.fr

☎ 04 94 79 42 37



Crédits : Ville de Sainte-Maxime

ET SI...

→ on changeait le regard sur l'écologie grâce à la concertation ?

Résumé

La commune de La Ciotat s'est fixée pour objectif de « réconcilier » les citoyens avec l'écologie. Pour affirmer cette ambition, elle s'est dotée d'un élu dédié à l'environnement, plaçant ainsi la question écologique au cœur de son action municipale. Cette volonté politique s'est traduite par une approche transversale, menée en mode « projet », permettant d'aborder les enjeux de manière systémique. La problématique du plastique s'inscrit naturellement dans cette dynamique, en lien notamment avec la lutte contre la pollution marine, conduite en partenariat avec le référent local NATURA 2000.

Afin de rendre la transition écologique accessible et concrète pour les habitants, la commune organise régulièrement des ateliers citoyens par l'intermédiaire de son Observatoire de l'Environnement municipal « Les Jeudis de l'Observatoire » réunissant entre 40 et 60 participants (5 à 6 ateliers thématiques par an). Les propositions issues de ces ateliers favorisant le dialogue territorial constituent une base précieuse pour éclairer et orienter les décisions locales. Dans une logique de transparence et de pédagogie, l'Observatoire de l'Environnement a rendu accessible en ligne tous ses travaux et comptes-rendus. Il recense aussi les actions ou projets environnementaux engagées ou à venir sur le territoire ainsi qu'un agenda des événements locaux à disposition des citoyens pour participer aux transitions, notamment les opérations de ramassage de déchets de la « Brigade bleue ». À travers cette dynamique pédagogique et positive, la ville se positionne comme facilitatrice et entend redonner aux citoyens un véritable « pouvoir d'agir » face aux enjeux environnementaux.



 **Commune - 37 000 habitants**
 **Collectivité territoriale**
 Signataire charte **ZDP et charte plages depuis 2022**



« Nous devons rendre l'écologie désirable et la transition accessible dans une optique du mieux vivre ensemble. »

Jean-Marc MARTINEZ, Conseiller municipal, Délégué à l'environnement,
Président de l'Observatoire de l'Environnement municipal

En savoir plus

Clés de réussite

La commune de La Ciotat s'appuie sur une collaboration étroite avec les associations environnementales locales, en particulier le CPIE Atelier Bleu Côte Provençale sur le sujet de la lutte contre les déchets abandonnés, notamment plastiques et mégots qui sont les plus fréquemment retrouvés, et de la mobilisation des citoyens via une « brigade bleue » créée début 2025 par le CPIE. Cette lutte collective Ville - Société civile est abordée de manière transversale et intégrée à d'autres dispositifs existants tels que les plans de lutte contre les déchets abandonnés de la métropole Aix-Marseille-Provence ou le contrat de baie métropolitain, le label Pavillon Bleu obtenu pour la plage Cynros et renouvelé depuis plusieurs années ou encore la récente création de la réserve naturelle marine du Mugel (avril 2025).

Ces résultats sont le fruit d'un engagement politique fort de la commune, qui bénéficie à l'ensemble du territoire.

Par ailleurs, la consultation régulière des citoyens constitue un levier essentiel d'appropriation, d'acceptabilité et de fierté collective.

Points de vigilance

Si les objectifs de transversalité sont largement partagés au niveau de la Municipalité, la mise en œuvre de certaines actions demande un pilotage agile en mode projet avec plusieurs services municipaux. L'animation et le suivi de ces projets par un collaborateur référent, en lien avec les élus concernés, est indispensable.



L'OBSERVATOIRE
DE L'ENVIRONNEMENT
LA CIOTAT



Crédits : Ville de La Ciotat



Crédits : Ville de La Ciotat

SERVICE ENVIRONNEMENT DGA AMÉNAGEMENT

laciostat.com

✉ environnement@mairie-laciostat.fr
observatoire.environnement@mairie-laciostat.fr

☎ 04 42 83 89 53

ILS L'ONT FAIT

Objectif 2 :

**Diminuer les usages
de plastiques**



ET SI...

→ on instaurait un **cahier des charges incitatif** pour diminuer l'usage **des plastiques lors des événements ?**

Résumé

Forte de ses 300 manifestations par an, la commune de Valbonne a décidé d'agir sur la prévention de l'usage de plastiques lors des événements culturels en instaurant un cahier des charges spécifique à l'attention des commerces de bouche et des artistes.

Dans le cadre des événements qu'elle accueille ou organise, les professionnels sont amenés à signer cette charte lors de l'appel à candidatures et s'engagent à respecter le cahier des charges en limitant fortement l'usage des plastiques. Celui-ci leur impose notamment de repartir avec les déchets générés pendant l'événement. En contrepartie, la commune met à disposition l'ensemble des matériels et un mode d'emploi en amont de l'évènement pour faciliter le changement de comportements.

La commune a contractualisé avec un prestataire qui propose la consigne de boîtes en verre (En Boîte le Plat) et une offre de produits locaux est privilégiée, y compris en provenance du maraîchage communal.

Réticentes au départ, beaucoup de troupes se sont améliorées (moins de bouteilles en plastique, moins de repas industriels) et la commune constate une baisse drastique des déchets plastiques lors de l'évaluation au démontage.

Un résultat qui fait la fierté des artistes et des riverains, qui souhaitent désormais aller plus loin dans la démarche.



VILLE DE VALBONNE
SOPHIA ANTIPOLIS



Commune - 13 000 habitants



Collectivité territoriale



Signataire charte **ZDP depuis 2021**



« Désormais, ce sont les artistes qui souhaitent aller plus loin dans la démarche. »

Maxence GUINEBAULT, responsable du service culture et manifestation

En savoir plus

Clés de réussite

La commune, avec le soutien actif de ses élus, a choisi de compenser financièrement le manque à gagner lié à l'arrêt de la revente des bouteilles en plastique, qui constituait parfois une ressource significative pour les associations. Ce dispositif d'accompagnement a permis de lever un obstacle majeur et d'assurer l'adhésion durable de ces acteurs. Cette ressource représentant parfois une part importante du budget des associations, cette démarche a permis de les convaincre définitivement.

Lancée en 2023 dans un contexte post-Covid, la démarche a d'abord été perçue comme une contrainte, car elle allait à contre-courant des attentes des professionnels dont la priorité était de retrouver les scènes et le public. Elle s'est toutefois affirmée comme une force grâce à la persévérance de la commune et à l'accompagnement constant proposé aux parties prenantes. Les agents municipaux, initialement réticents, se montrent désormais pleinement engagés et fiers des résultats.

Points de vigilance

Malgré de nombreuses tentatives, la commune peine à convaincre les jeunes de 15 à 25 ans de s'engager pleinement dans les démarches de réduction de l'usage des plastiques.



Crédits : Ville de Valbonne - Festival Rue(z) & Vous



Crédits : Ville de Valbonne, festival Food Trucks

OLIVIER JAIS

Chargé des relations citoyennes -
Direction des Services Techniques et
de l'Environnement

ville-valbonne.fr

✉ ojaais@ville-valbonne.fr

☎ 04 93 12 31 00

ET SI...

→ on menait
des opérations
zéro déchet sur
les marchés ?

Résumé

Afin de lutter contre l'usage persistant des plastiques sur les marchés, la commune de La Ciotat a souhaité engager en Septembre 2024, grâce à l'appui de l'association CPIE Atelier Bleu Côte Provençale, une expérimentation structurée en deux étapes.

Dans une première phase, les usagers du marché ont été questionnés et sensibilisés durant plusieurs mois sur les 2 marchés principaux (hors saison estivale), avec un protocole d'approche en psychologie sociale ciblant ce qui permettrait leur changement de comportement en matière d'utilisation de sacs plastiques ou de contenants réutilisables. Des artistes ont par exemple mis en scène, de façon ludique, les impacts du plastique sur les marchés et les solutions pour les réduire. Par la même occasion, des contenants réutilisables, décorés par les enfants, ont été distribués, permettant de toucher simultanément petits et grands.

Une deuxième phase a démarré en septembre 2025 jusqu'à Juin 2026, cette fois-ci tournée sur la sensibilisation des forains du marché, toujours avec une approche sociologique afin de déterminer les leviers et les freins au changement de comportement en matière de distribution de contenants ou sacs plastiques à usage unique.

Tout au long de la phase 1 du projet, le CPIE Atelier Bleu a mené une enquête précise avec l'appui du laboratoire de psychologie sociale de l'Université Aix-Marseille Provence pour mieux comprendre les freins et attentes des usagers et déterminer le(s) type(s) de contenants à privilégier. Un test d'acceptation sociétale d'une armoire à consigne avec des pots en verre a ainsi été effectué sur le marché en fin de période.

En phase 2, ce sont les forains qui seront questionnés de manière individuelle sur leurs pratiques en matière de déchets, notamment plastiques, afin de les inciter à rentrer dans une démarche d'accompagnement pour tendre vers une activité « sans plastique » et plus écoresponsables, croisée avec la demande qualifiée des usagers en phase 1.



Commune - 37 000 habitants



Collectivité territoriale



**Signataire charte ZDP et
charte plages depuis 2022**



« L'intervention des associations et leur expertise aux côtés de la Ville sont cruciales pour mener à bien le projet. »

Sandra CARRY, Chargée de mission
environnement

En savoir plus

Clés de réussite

Grâce à l'implication forte et régulière sur le terrain de l'association CPIE Côte Provençale partenaire du projet et la mobilisation des services municipaux Environnement et Commerce-Artisanat, avec les placiers présents à leur côté, la commune a déjà pu recueillir en phase une un large éventail de données qualitatives et quantitatives et associer des publics variés dans un dialogue territorial constructif autour de ce projet.

Cette approche collective innovante par sa méthodologie et actuellement toujours en cours, vise à terme à proposer une expérience d'achat radicalement différente sur les marchés, donnant une nouvelle image de consommation du marché sur ces lieux populaires et renforçant l'adhésion à terme des usagers sur un « marché zéro déchet ».

L'approche intergénérationnelle et artistique qui a été adoptée en phase 1 au cœur des marchés forains, avec un événement de lancement projetant *La Ciotat croulant sous les déchets à 2050* et un événement de clôture avec une compagnie théâtrale en déambulation, permet de déclencher l'électrochoc avec le public, et de réunir consommateurs et forains dans une même vision d'un futur désirable.

Points de vigilance

L'usage de contenants réutilisables par les consommateurs s'il a été testé dans son acceptation en phase 1, reste toutefois freiné par une perception encore négative, en particulier parmi certains commerçants, qui peinent à s'approprier pleinement cette pratique.

SERVICE ENVIRONNEMENT DGA AMÉNAGEMENT

laciostat.com

Interview Facebook du CPIE Atelier
Bleu sur le marché forain de La Ciotat
https://fb.watch/CvSuq_LMxs/

✉ environnement@mairie-laciostat.fr



Crédits : CPIE Atelier Bleu Côte Provençal



Crédits : Ville de la Ciotat



Crédits : Ville de la Ciotat

ILS L'ONT FAIT

Objectif 3 :

**Mieux gérer et valoriser les
déchets plastiques**

ET SI...

→ on captait **le flux de mégots** en signant une convention **avec un éco-organisme ?**

Résumé

Afin de réduire l'impact des mégots dispersés sur son territoire, Toulon Provence Méditerranée a signé fin 2024 une convention avec ALCOME, l'éco-organisme chargé de prévenir et de limiter la pollution liée aux mégots, notamment en mer. Une première expérimentation avait été menée dès 2022 sur la commune de Carqueiranne, avec 27 points de collecte installés et près de 28 000 mégots récupérés. Cette phase test a permis aux services de la métropole d'évaluer le dispositif et d'en modéliser le fonctionnement.

Forte de ces enseignements, TPM a déployé en 2025 un dispositif de 550 bornes réparties sur l'ensemble des douze communes de son périmètre, représentant 440 000 habitants. L'approche retenue, pensée « de l'aval vers l'amont », a consisté à remonter le parcours du déchet pour identifier les « hotspots » à équiper au plus près des besoins.

Dès le lancement, un objectif commun a été fixé avec l'éco-organisme : assurer la valorisation de la matière issue de la collecte des mégots. À cette fin, l'opérateur Keenat a été sélectionné, et les mégots collectés sont aujourd'hui transformés en panneaux de signalisation. Cette action vient compléter le partenariat signé par la métropole avec CITEO en 2024, renforçant ainsi une stratégie globale de réduction et de valorisation des déchets.

**MÉTROPOLE
TOULON
PROVENCE
MÉDITERRANÉE**



Commune - 444 600



habitants



Collectivité territoriale



Signataire charte **ZDP et
charte plages depuis 2022**



« La connaissance des flux est indispensable pour adapter les équipements aux usages et aux besoins. »

Damien DI GIORGIO, Directeur adjoint
Prévention, Collecte et Valorisation des
déchets

En savoir plus

Clés de réussite

La phase d'expérimentation a joué un rôle déterminant car elle a permis de recueillir un retour d'expérience précieux avant le passage à l'échelle. Elle a également facilité l'appropriation du dispositif par les services et permis d'optimiser son déploiement. Par ailleurs, l'intégration de la continuité entre terre et mer s'est révélée essentielle pour apporter des réponses globales et efficaces face à la pollution des mégots.

Points de vigilance

La métropole intervenant sur un vaste périmètre regroupant de nombreuses communes, l'harmonisation de la communication et des pratiques constitue une difficulté récurrente. Cette diversité territoriale rend parfois complexe la coordination des actions et la cohérence du dispositif à l'échelle métropolitaine.



Crédits : Toulon Provence Méditerranée



DAMIEN DI GIORGIO

Directeur Sous-Direction Stratégie
Prévention Collecte et Valorisation
des Déchets

metropoletpm.fr

✉ cmarquet@metropoletpm.fr

☎ 04 83 16 67 68

ET SI...

→ on impliquait les **usagers** en allant à leur rencontre **pour optimiser le tri des déchets plastiques ?**

Résumé

Depuis 2023, dans le cadre de la démarche NETTOYONS LE SUD, le SIRTOM pilote une opération de nettoyage d'un site pollué abandonné, le Vallon de Font Jouvale à Saint Saturnin les Apt reconnu pour sa valeur en matière de biodiversité et classé NATURA 2000 et fréquenté par de nombreux randonneurs et cyclistes. Plus de 80 bénévoles (commerçants, associations, riverains, chasseurs) ont évacué 750 KG de déchets, notamment plastiques, pour certains à dos d'ânes, en collaboration avec l'association TIS'ANES.

C'est cette démarche centrée sur les usagers qui conduit par ailleurs le SIRTOM à multiplier les initiatives pour aller à leur rencontre.

Tous les mois, dans chaque commune, un fourgon du SIRTOM se déplace pour proposer un service de récupération d'objets usagers et propose des objets réparés en contrepartie. Une ressourcerie "ambulante" grâce à laquelle les usagers peuvent également récupérer des composteurs, du broyat de végétaux pour le paillage et des bio-seaux récupérés auprès des professionnels des métiers de bouche. Dernier service en date disponible proposé dans le cadre de cette initiative, la possibilité de collecte de téléphones obsolètes et la mise à disposition pendant un mois de téléphones reconditionnés avec forfait, en partenariat avec l'éco-organisme ECOSYSTEM. En milieu rural, une démarche fortement utile et appréciée.



SIRTOM Pays d'Apt - Le syndicat intercommunal de collecte et de traitement des déchets dans le Pays d'Apt

 **Syndicat intercommunal Représente 38 communes**

 **- 46 000 habitants**

EPCI

 **Signataire charte ZDP depuis 2021**



« Nous devons multiplier les points de rencontre avec les usagers. »

Isabelle JEAN, Directrice

En savoir plus

Clés de réussite

La personnalisation des approches et la mutualisation des services permettent de toucher de façon plus efficace les usagers. Par ailleurs, cette approche amène au partage d'une vision plus globale des sujets environnementaux

Le fait de participer à des opérations de restauration de lieux naturels est un moteur de satisfaction très fort et engendre la fierté des participants.

Points de vigilance

Aucun point de vigilance n'a été soulevé pour ce projet.

MARION SCHMITTER

Chargée de projet PLPDMA

sirtom-apt.fr

✉ marion.schmitter@sirtom-apt.fr

☎ 04 90 04 80 21



*Ressourcerie ambulante
Crédits : SIRTOM*



Crédits : SIRTOM

ET SI...

→ on proposait **des équipements** à destination des **cyclistes** pour **éviter l'abandon des déchets en bord de route ?**

Résumé

Le Mont Ventoux, célèbre pour être le toit de la Provence, attire chaque année plus de 139 000 passionnés venus gravir son sommet à vélo ou tenter l'aventure. Conscient de l'impact de ce tourisme sportif sur l'environnement, le Conseil Départemental du Vaucluse a décidé d'équiper les pentes du Ventoux de conteneurs spécifiques permettant aux cyclistes de déposer leurs déchets sans descendre de leur monture. 15 conteneurs adaptés, plus larges et dotés d'une signalisation claire, ont été installés sur les 3 accès du Géant de Provence pour collecter les gourdes, gels et papiers d'emballage.

Ce dispositif a été développé en collaboration avec les agences routières départementales de Carpentras et Vaison-la-Romaine, l'ONF et la station. Ces dernières se sont progressivement équipées de conteneurs spécifiques, facilitant ainsi le stockage sélectif des déchets le long des routes départementales. Au-delà de la réduction de la dispersion des déchets, cette initiative contribue également à renforcer l'image d'un territoire touristique responsable et soucieux de son environnement.

VAUCLUSE
LE DÉPARTEMENT

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE
VAUCLUSE 84**



**Département - 564 000
habitants**



Collectivité territoriale
Signataire charte **ZDP depuis
2019**



« Nous devons travailler
collectivement pour
apporter des réponses
adaptées aux usages. »

Isabelle PACAUD

En savoir plus

Clés de réussite

La personnalisation des approches et la mutualisation des services permettent de toucher de façon plus efficace les usagers. Par ailleurs, cette approche amène au partage d'une vision plus globale des sujets environnementaux

Le fait de participer à des opérations de restauration de lieux naturels est un moteur de satisfaction très fort et engendre la fierté des participants.

Points de vigilance

Aucun point de vigilance n'a été soulevé pour ce projet.



*Des conteneurs conçus pour les cyclistes qui gravissent le mont Ventoux
Crédits : Département du Vaucluse*

ISABELLE PACAUD

Cheffe de service - Service Politiques et
Expertises - Direction des Interventions
et de la Sécurité Routière | Pôle
Aménagement

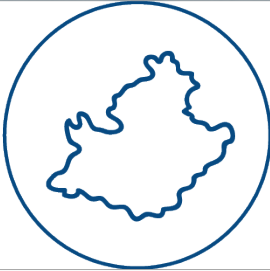
vaocluse.fr

✉ isabelle.pacaud@vaocluse.fr

☎ 04 90 16 16 21

Annexes

Annexe 1 : Légende des pictogrammes associés aux actions

PICTOGRAMME	SIGNIFICATION
	Les actions marquées de ce pictogramme dans le plan d'actions correspondent aux actions de la charte <i>zéro déchet plastique</i> de la Région Sud.
	Les actions marquées de ce pictogramme correspondent aux actions spécifiques à la charte <i>plages sans déchet plastique</i> du Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et de l'ADEME. Cette charte est par ailleurs animée par l'ANEL à l'échelle nationale. Les numéros des 15 actions de la charte sont intégrés dans les pictogrammes du plan d'actions
	Les actions marquées de ce pictogramme sont issues de mesures réglementaires, rendues obligatoires par la loi (Ex : EGAlim, Climat et résilience, AGEC, etc.).
	Les actions marquées de ce pictogramme sont issues de la charte <i>Montagne zéro déchet sauvage en 2030</i> de l'association Mountain Riders, de l'ANEM et l'ANMSM.

Annexe 2 : Actions transversales & thématiques et leur indicateurs d'évaluation

	Action transversale	Indicateurs d'évaluation
	1. Mise en place d'un groupe de travail transversal "zéro déchet plastique"	Liste des membres du groupe de travail
	2. Intégrer la problématique des déchets plastiques dans les documents stratégiques territoriaux	Envoi des documents stratégiques territoriaux concernés

OBJECTIF 1 : Sensibiliser aux enjeux des pollutions plastiques

	Actions	Indicateurs d'évaluation
	3. Sensibiliser/Former les élu(e)s	Nombre d'élus sensibilisés/formés
	4. Sensibiliser/Former les agents	Nombre d'agents sensibilisés/formés
	5. Sensibiliser les communes du territoire et les inciter à s'engager dans les chartes	Nombre de communes du territoire engagés dans les chartes
 	6. Sensibiliser les citoyens et le grand public à la prévention des déchets et informer les citoyens sur les lieux où les déchets doivent être triés et jetés	Documents attestant des actions de sensibilisation réalisées
 	7. Sensibiliser les enfants aux bonnes pratiques	Nombre d'enfants sensibilisés

OBJECTIF 1 : Sensibiliser aux enjeux des pollutions plastiques

	Actions	Indicateurs d'évaluation
 	8. Sensibiliser les commerçants à la suppression des plastiques à usage unique	Nombre de commerces sensibilisés
  	9. Sensibiliser les acteurs du tourisme et de loisirs aux bonnes pratiques	Nombre de professionnels sensibilisés
  	10. Organiser ou soutenir des opérations de ramassage de déchets plastiques à l'aide de la plateforme Remed Zéro plastique	Inscription sur REMED Types et quantités (kg) des principaux déchets plastiques retrouvés en nature sur le territoire à l'issu des ramassages
 	11. Mettre en place une information sur les principaux déchets retrouvés dans la nature	Liste des outils utilisés

OBJECTIF 2 : Diminuer l'usage des matières plastiques

	Actions	Indicateurs d'évaluation
	12. Adopter une politique d'achats zéro déchet plastique (Supprimer les plastiques à usage unique dans ses activités propres)	Liste des marchés publics incluant des clauses zéro déchet plastique
 	13. Supprimer les plastiques dans la restauration collective des établissements municipaux recevant du public (crèches, écoles, EHPAD, musées)	Nombre de repas servis par jour Liste des alternatives aux plastiques utilisées Quantité(kg) d'emballages alimentaires en plastiques à usage unique supprimés par an
 	14. Supprimer les plastiques à usage unique dans le portage des repas à domicile	Quantité(kg) d'emballages alimentaires supprimés par an
  	15. Installer dans les établissements recevant du public un accès à l'eau potable accessible	Nombre de fontaines publiques disponibles
	16. Supprimer l'utilisation des plastiques dans les espaces verts	Liste des alternatives utilisées Quantité(kg) de plastiques supprimés dans les espaces verts par an
	17. Supprimer les microplastiques de remplissage dans les terrains de sports	Liste des alternatives utilisées Quantité(kg) de microplastiques évités par an grâce aux alternatives ⁷³

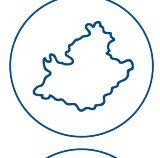
OBJECTIF 2 : Diminuer l'usage des matières plastiques

	Actions	Indicateurs d'évaluation
 	18. Promouvoir l'utilisation de matériaux durables dans les installations et mobiliers dans les espaces publics	Liste des matériaux utilisés
  	19. Intégrer l'interdiction des usages uniques en plastiques dans les documents contractuels régissant l'occupation du domaine public (à destination des marchés forains, des événements sportifs et culturels, domaines skiables, etc.)	Documents intégrant les clauses d'interdiction des usages uniques Liste des événements concernés
	20. Favoriser le réemploi sur le territoire	Liste des sites de réemploi présents sur le territoire
  	21. Accompagner et valoriser les commerçants, restaurateurs et hôteliers qui proposent des alternatives aux plastiques à usage unique, notamment des systèmes de consigne de contenants alimentaires	Nombre et types de professionnels engagés

OBJECTIF 3 : Gérer, valoriser et recycler les déchets plastiques

	Actions	Indicateurs d'évaluation
	22. Gérer et caractériser les déchets sauvages diffus sur le territoire	Types et quantités(kg) de déchets plastiques sauvages diffus gérés par an Nombre de containers/PAV et poubelles équipées de couvercles installées
 	23. Optimiser le système de collecte et de tri des déchets plastiques relevant du principe de responsabilité élargie du producteur (REP) (hors mégots)	Types et quantités (kg) collectés des déchets relevant du principe de REP par an
 	24. Lutter contre l'abandon des mégots de cigarettes dans la nature (REP produits du tabac (mégots) 2021)	Contractualisation avec ALCOME Masse (kg) de mégots collectés par an
	25. Lutter contre les déchets plastiques dans les réseaux d'eau : prévenir, collecter, caractériser les pollutions	Liste et photos des équipements mis en place Résultats des caractérisations des déchets collectés dans les réseaux : typologies et quantités(kg)

OBJECTIF 3 : Gérer, valoriser et recycler les déchets plastiques

	Actions	Indicateurs d'évaluation
 	26. Éviter la dispersion des déchets dans les espaces naturels et sur les plages : équiper les poubelles en bord des plages et dans les espaces naturels de couvercles et/ou supprimer des poubelles à proximité de certains sites	Présence de poubelles au bord des plages et dans les espaces naturels équipées de couvercles Suppression de poubelles au bord des plages et dans les espaces naturels
 	27. Adapter la fréquence de ramassage à la vitesse de remplissage des poubelles	Adaptation de la fréquence du ramassage
 	28. Pratiquer un nettoyage raisonné des plages et/ou plans d'eau et former le personnel	Km de littoral concerné par un nettoyage raisonné des plages / Km total de plages % d'agents formés
	29. Favoriser la réutilisation et le recyclage des objets plastiques usagés	Liste des lieux réutilisation et de recyclages sur le territoire

Annexe 3 : Evaluation de la démarche Zéro Déchet Plastique 2025 - Acteurs publics

Ce formulaire s'adresse à l'ensemble des acteurs publics (collectivités, intercommunalités, syndicats de rivières, parcs naturels et établissements scolaires) engagés dans au moins une des deux chartes animées par l'ARBE, dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur :

- Charte régionale 'zéro déchet plastique en Méditerranée' pilotée par la Région Sud
- Charte nationale 'plages sans déchet plastique' pilotée par le Ministère de la Transition Écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche et le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de la Décentralisation et l'ADEME

L'objectif de ce formulaire est de suivre la mise en place des chartes et les résultats cumulés, pour vous accompagner au mieux dans la démarche et en valoriser les impacts.

Période couverte : date de signature de(s) la charte(s) jusqu'à décembre 2024.

Merci de renseigner **les données cumulées et actualisées**. C'est-à-dire l'intégralité des actions menées, impacts et chiffres associés. **Si vos données n'ont pas changées depuis la dernière enquête**, merci de les renseigner à nouveau.

Comment se préparer à remplir ?

Afin de faciliter la saisie du formulaire, vous pouvez consulter l'ensemble des questions au format PDF ainsi que les chartes dans le dossier envoyé par mail. Cela vous permettra de préparer vos réponses et de collecter les informations nécessaires.

Informations sur le formulaire

Ce questionnaire est modifiable à tout moment

Vous pouvez revenir sur vos réponses ou ajouter des informations. Pensez à bien **valider le formulaire une fois complété**.

Comment sauvegarder mes réponses ?

Le formulaire enregistre automatiquement vos réponses **dans votre navigateur**. Pour sauvegarder il vous suffit simplement de fermer la page ou de la garder ouverte.

Veillez à compléter le formulaire **depuis le même navigateur** pour conserver vos réponses.

PARTIE 1 : Informations Générales

À quel type de structure appartenez-vous ? *

- Collectivité territoriale
- EPCI
- Syndicat de rivière
- Parc naturel régional
- Parc naturel national
- Etablissement scolaire

Quel est le nom de votre structure ? *

Quel est le nombre d'habitant.e-s sur votre territoire ? : *

Quel est le nombre d'él.u.e-s dans votre structure ? : *

Quel est le nombre d'agent.e-s dans votre structure ? : *

Vous êtes : *

- L'él.u.e référent.e
- L'agent.e référent.e
- Autre (précisez)

Comment se projet s'intègre-t-il dans vos missions quotidiennes ? Quel est le temps que vous pouvez y consacrer en moyenne ?

• Identification de l'él.u.e référent.e

Quel est le nom de l'él.u.e. référent.e ? *

Quel est le prénom de l'él.u.e. référent.e ?

Quelle est sa fonction/sa délégation ? *

Son adresse e-mail : *

son numéro de téléphone :

• Identification de l'agent.e référent.e

Quel est le nom de l'agent.e référent.e ? *

Quel est le prénom de l'agent.e référent.e ?

Quelle est sa fonction/sa délégation ? *

Son adresse e-mail : *

son numéro de téléphone :

PARTIE 2 : Identification des actions et des indicateurs

Cette partie a pour objectif de recenser les actions que vous avez mises en place parmi les grands objectifs du plan d'action : **Mobilisation, prévention, et la gestion, valorisation, et recyclage des déchets plastiques.**

Veillez à bien renseigner les données cumulées de toutes les actions que vous avez mises en place, jusqu'à décembre 2024.

Quelle(s) charte(s) avez-vous signée(s) ? *

- Charte Zéro Déchet Plastique en Méditerranée
- Charte Plages sans Déchet Plastique

En quelle année avez-vous signé la (les) charte(s) ? *

Avez-vous mis en place un groupe de travail interne transversal « zéro déchet plastique » ?

- Oui
- Non
- En cours de création

[Si oui] Combien de personnes font partie de ce groupe ?

Avez-vous disposé d'un budget dédié à la mise en oeuvre des actions 'zéro déchet plastique' depuis la signature de(s) charte(s) ? *

- Oui
- Non
- En cours de définition

[Si oui] Comment ce budget a été réparti selon les années et les missions ?

Objectif 1 : Mobilisation

Les questions ci-dessous visent à connaître ce que votre territoire a mis en place pour **engager les parties prenantes et les sensibiliser** sur les pollutions plastiques, la réduction des déchets et leur valorisation.

Avez-vous sensibilisé vos **élu·e·s et agent·e·s** depuis le début de la démarche Zéro Déchet Plastique ? *

- Oui
- Non
- Je n'ai pas cette compétence

[Si oui] Combien d'élus·e·s ont été sensibilisé·e·s dans votre commune ou intercommunalité ? (Une estimation suffit, il n'est pas nécessaire de donner un chiffre exact) **[Si oui]**

Selon vous, quelle est la part d'élus·e·s sensibilisé·e·s ?

- < 25%
- Entre 25% et 50%
- Entre 50% et 80%
- > 80%
- 100%

[Si oui] Combien d'agents·e·s ont été sensibilisé·e·s dans votre commune ou intercommunalité ? (Une estimation suffit, il n'est pas nécessaire de donner un chiffre exact) **[Si oui]**

Selon vous, quelle est la part d'agents·e·s sensibilisé·e·s ?

- < 25%
- Entre 25% et 50%
- Entre 50% et 80%
- > 80%
- 100%

[Si oui] Quelles actions et/ou outils avez-vous déployés pour sensibiliser les élus·e·s et agents·e·s de votre territoire ?

[Spécifique EPCI] Avez-vous sensibilisé **les communes de votre territoire** depuis le début de la démarche Zéro Déchet Plastique ?

- Oui
- Non
- Je n'ai pas cette compétence

[Si oui] Combien de communes ont été sensibilisées ? (Une estimation suffit, il n'est pas nécessaire de donner un chiffre exact)

[Si oui] Selon-vous, quelle est la part de communes sensibilisées ?

- < 25%
- Entre 25% et 50%
- Entre 50% et 80%
- > 80%
- 100%

[Si oui] Quelles actions et/ou outils avez-vous déployés pour sensibiliser les communes de votre territoire ?

Avez-vous sensibilisé les **citoyen·ne·s** depuis le début de la démarche Zéro Déchet Plastique ?

- Oui
- Non
- Je n'ai pas cette compétence

[Si oui] Combien de citoyen·ne·s ont été sensibilisé·e·s ? (Une estimation suffit, il n'est pas nécessaire de donner un chiffre exact)

[Si oui] Quelles actions et/ou outils avez-vous déployés pour sensibiliser les citoyen·ne·s de votre territoire ? (Sensibilisation sur les lieux de tri, opérations de ramassage, etc...)

Avez-vous sensibilisé **les scolaires et les enfants** depuis le début de la démarche Zéro

Déchet Plastique ?

- Oui
- Non
- Je n'ai pas cette compétence

[Si oui] Combien d'écoles ont été sensibilisées ? (Une estimation suffit, il n'est pas nécessaire de donner un chiffre exact)

[Si oui] Selon vous, quelle est la part d'écoles de votre territoire sensibilisées ?

- < 25%
- Entre 25% et 50%
- Entre 50% et 80%
- > 80%
- 100%

[Si oui] Quelles actions et/ou outils avez-vous déployés pour sensibiliser les scolaires et les enfants ?

Avez-vous sensibilisé **commerces et grande distribution** depuis le début de la démarche Zéro Déchet Plastique ?

- Oui
- Non
- Je n'ai pas cette compétence

[Si oui] Combien de commerces et/ou magasins de la grande distribution ont été sensibilisés ? (Une estimation suffit, il n'est pas nécessaire de donner un chiffre exact)

[Si oui] Selon vous, quelle est la part de commerces et de magasins de distribution sensibilisés sur votre territoire ?

- < 25%
- Entre 25% et 50%
- Entre 50% et 80%
- > 80%
- 100%

[Si oui] Quelles actions et/ou outils avez-vous déployés pour sensibiliser les commerçant.e.s ?

Avez-vous sensibilisé **les organisations du tourisme** depuis le début de la démarche Zéro Déchet Plastique ?

- Oui
- Non
- Je n'ai pas cette compétence

[Si oui] Combien d'organisations du tourisme ont été sensibilisées ? (Une estimation suffit, il n'est pas nécessaire de donner un chiffre exact)

[Si oui] Quelles organisations du tourisme ont été sensibilisées ?

[Si oui] Quelles actions et/ou outils avez-vous déployés pour sensibiliser les organisations du tourisme ?

Combien de kilos de déchets ont pu être ramassés grâce à des opérations de ramassage, au total ?

[Si des opérations de ramassage ont été organisées] Par qui ces actions de

ramassage ont-elles été organisées ?

- Votre territoire
- Une association
- Un organisme privé/entreprise
- Autre (précisez)

[Si des opérations de ramassage ont été organisées] Quels types de déchets avez-vous collectés lors des opérations de ramassage ?

Votre territoire est-il inscrit sur la plateforme ReMed Zéro Plastique ?
(<https://www.remed-zero-plastique.org>) *

[Uniquement si Charte Plage] Dans combien de lieux avez-vous affiché de l'information sur les déchets retrouvés dans la nature ? *

[option] Je n'ai pas déployé d'informations

[Sauf option je ne l'ai pas fait] Quels supports avez-vous utilisés ? *

Quelles difficultés avez-vous rencontrées pour la mise en œuvre des actions de sensibilisation ? (Manque de temps, de moyens, etc...)

Avec quelles parties prenantes avez-vous le plus collaboré pour mettre en place ces actions ? (Autres territoires, acteur·rice·s privé·e·s, associations)

De quelles actions de mobilisation êtes-vous particulièrement fier·e ?

Pour les actions que vous n'avez pas renseignées, sauriez-vous expliquer pourquoi ?

Objectif 2 : Prévention

Les questions ci-dessous visent à connaître ce que votre territoire a mis en place pour **prévenir** la production de déchets plastiques et en **réduire** la quantité grâce au **réemploi**, à **l'arrêt de certaines pratiques ou au changement de matériaux**.

Pour vous aider dans vos réponses, nous vous proposons un rappel de quelques définitions :

- **Le réemploi** désigne toute opération permettant à un objet d'avoir un nouveau cycle d'usage, pour **le même usage que précédemment**. Par exemple : une boîte à livres, une gourde re-remplie, un gobelet réutilisé, etc...
- **La réutilisation** désigne toute opération permettant de transformer un produit afin de lui donner **un nouvel usage ou une nouvelle forme**. Par exemple : la transformation de bâches en accessoires de mode.

A quel(s) niveau(x) avez-vous supprimé le plastique et favorisé des alternatives (nouveaux produits ou matériaux, réemploi des emballages, ...) ? *

- **Les achats publics**

[Si sélectionné] A quelle échelle avez-vous supprimé les plastiques dans vos achats ?

- Sur l'ensemble des achats publics
- Sur la majorité des achats publics
- Partiellement, dans certains cas
- De manière très limitée

[Si sélectionné] Comment avez-vous fait ? (Clauses zéro plastique, sensibilisation des acteurs, etc...)

• **Les établissements publics et activités internes de mon administration [Si sélectionné]** A quelle échelle avez-vous supprimé les plastiques au sein de vos établissements et activités internes ?

- Sur l'ensemble des établissements et activités
- Sur la majorité des établissements et activité
- Partiellement, dans certains cas
- De manière très limitée

[Si sélectionné] Quels plastiques ont été supprimés ?

[Si sélectionné] Comment avez-vous fait ? (mise en place de contenants réemployés, arrêt de certains produits, etc...)

- **La restauration collective des établissements recevant du public dont vous avez la compétence (crèches, écoles, EHPAD, musées, etc...)**

[Si sélectionné] A quelle échelle avez-vous supprimé les plastiques au sein de la restauration collective?

- Sur l'ensemble des établissements
- Sur la majorité des établissements
- Partiellement, dans certains cas
- De manière très limitée

[Si sélectionné] À combien estimez-vous le nombre de repas servis par an sans plastique à usage unique ?

[Si sélectionné] Quels types d'alternatives ou actions avez-vous déployés (réemploi des emballages, suppression de certains produits à usage unique, etc...)

- **Le portage de repas à domicile**

[Si sélectionné] A quelle échelle avez-vous supprimé les plastiques au sein des portages de repas à domicile?

- Sur l'ensemble des missions
- Sur la majorité des missions
- Partiellement, dans certains cas
- De manière très limitée

[Si sélectionné] Avez-vous une estimation des nombres de repas livrés chaque jour avec des alternatives aux plastiques à usage unique ?

[Si sélectionné] Quels types d'alternatives ou actions avez-vous déployés (réemploi des emballages, suppression de certains produits à usage unique, etc...)

- **Les terrains et équipements sportifs**

[Si sélectionné] A quelle échelle avez-vous supprimé les plastiques dans les terrains de sports ?

- Sur l'ensemble des terrains de sport
- Sur la majorité des terrains de sport
- Partiellement, dans certains cas
- De manière très limitée

[Si sélectionné] Quels types d'alternatives ou actions avez-vous déployés (utilisation de matériaux durables, d'équipements réemployés, etc...)

- **Les espaces verts**

[Si sélectionné] A quelle échelle avez-vous supprimé les plastiques dans les espaces verts ?

- Sur l'ensemble des espaces verts
- Sur la majorité des espaces verts
- Partiellement, dans certains cas
- De manière très limitée

[Si sélectionné] Quels types d'alternatives ou actions avez-vous déployés (utilisation de matériaux réemployés, etc...)

-

- **Les événements organisés dans l'espace public et les plages (marchés, foires, événements sportifs et culturels, etc...)**

[Si sélectionné] A quelle échelle avez-vous supprimé les plastiques des événements organisés dans l'espace public et les plages ?

- Sur l'ensemble des événements
- Sur la majorité des événements
- Partiellement, dans certains cas
- De manière très limitée

[Si sélectionné] Quels types de manifestations avez-vous ciblés ?

- Marchés
- Foires
- Manifestations sportives
- Manifestations culturelles
- Autres (précisez)

[Si sélectionné] Quels types d'alternatives ou actions avez-vous déployés ? (Obligation zéro plastique dans les cahiers de charge, opérations de réemploi ou de réutilisation, etc...)

- **Les équipements sur les plages (plans d'eau, bords de rivière, mer)**

[Si sélectionné] A quelle échelle avez-vous supprimé les plastiques des équipements sur les plages ?

- Sur l'ensemble des plages
- Sur la majorité des plages
- Partiellement, dans certains cas
- De manière très limitée

[Si sélectionné] Quels types d'actions avez-vous déployés (utilisation de matériaux durables,

d'équipements réemployés, etc...)

- **Les restaurateurs et hôteliers**

[Si sélectionné] Combien de restaurants et hébergements avez-vous accompagnés et/ou valorisés dans la réduction de leurs déchets plastiques ?

[Si sélectionné] Quels types d'alternatives ou actions avez-vous déployés ? (Expérimentation des emballages consignés, mise en avant sur les sites web, partenariat avec des labels, etc...)

Quelles autres actions (non mentionnées dans les questions précédentes) avez-vous mises en place pour favoriser le réemploi et/ou la réutilisation ?

Quelle est la part d'Établissements Recevant du Public (ERP) municipaux équipés en points d'eau potable accessibles au public ?

la réglementation oblige à avoir au moins 1 fontaine par tranche de 300 personnes)

- < 25%
- Entre 25% et 50%
- Entre 50% et 80%
- > 80%
- 100%

Combien de points d'eau potable sont disponibles dans l'espace public ? *

Avec quelles parties prenantes avez-vous le plus collaboré pour mettre en œuvre vos actions de prévention ? (Autres territoires, associations, acteur.rice.s privé.e.s, etc...)

Quelles ont été les principales difficultés que vous avez rencontrées pour mettre en œuvre ces actions de prévention ? (Manque de temps, de moyens, etc...)

De quelles actions de prévention êtes-vous particulièrement fièr-e ?

Pour les actions que vous n'avez pas renseignées, sauriez-vous expliquer pourquoi ? (Actions non réalisées, manque de données, etc...)

Objectif 3 : Gérer, valoriser et recycler les déchets plastiques

Les questions ci-dessous visent à identifier les actions mises en place sur votre territoire pour éviter les fuites de déchets plastiques dans la nature et les pollutions plastiques, grâce à la **gestion, la valorisation et le recyclage des déchets**.

Quelles actions avez-vous menées pour gérer et caractériser vos déchets plastiques depuis votre engagement ? *

- Etat des lieux des déchets plastiques

[Si sélectionné] Pouvez-vous nous en dire davantage?

- Optimisation du système de collecte et/ou de tri

[Si sélectionné] Pouvez-vous nous en dire davantage (aménagements réalisés, types de systèmes utilisés, fréquence de ramassage) ?

- Intégration de la problématique des déchets plastiques dans les démarches territoriales existantes (PLPDMA, Plan Climat, Plan Économie Circulaire, etc.)

[Si sélectionné] Quelles démarches territoriales ou plans territoriaux sont concernés ?

- Aucune action mise en oeuvre

Quelles sont les actions menées pour limiter les fuites de déchets plastiques en milieux naturels, issues des réseaux d'eau ? (Prévention, collecte, caractérisation des pollutions) *

- Actions de prévention de type nudge à proximité des avaloirs
- Actions de collecte de déchets dans les réseaux (paniers dans les avaloirs, filets capteurs, etc...)
- Caractérisation des déchets en transfert dans les réseaux
- Autre (précisez)

Combien d'espaces naturels sont équipés en containers de tri et en poubelles avec couvercles, afin d'éviter la dispersion des déchets et lutter contre les dépôts sauvages ? *

Certains territoires suppriment les poubelles des espaces naturels, avez-vous testé cette solution pour lutter contre les dépôts sauvages ? *

- Oui
- Non

Avez-vous mis en place des actions spécifiques pour lutter contre l'abandon des mégots de cigarettes ? *

- Oui
- Non

[Si oui] Pouvez-vous nous en dire davantage ?

Sur le sujet du nettoyage raisonné des plages (plans d'eau, bords de rivière, mer), quelle est la proportion approximative :

- De personnel formé :
- De plages concernées par ces actions :
- Quelles méthodes avez-vous utilisées ?

[option] Je n'ai pas de plages sur mon territoire

Avec quelles parties prenantes avez-vous le plus collaboré pour mettre en œuvre vos actions de gestion, valorisation et recyclage des déchets plastiques ? (Autres territoires, associations, acteur.rice.s privé.e.s, etc...)

Quelles ont été les principales difficultés que vous avez rencontrées pour mettre en œuvre vos actions de caractérisation, de gestion, de recyclage et de valorisation des déchets plastiques ? (financières, organisationnelles, manque de temps, mobilisation des acteur.rice.s privé.e.s, etc.)

De quelle action de gestion, valorisation et recyclage des déchets plastiques êtes-vous

particulièrement fière ?

Pour les actions que vous n'avez pas renseignées, sauriez-vous expliquer pourquoi ?

PARTIE 3 : Evaluation de l'accompagnement

Dans le cadre de l'accompagnement de l'ARBE sur la mission zéro déchet plastique, plusieurs outils et ressources sont à votre disposition :

- L'annuaire des prestataires regroupant plus de 450 solutions : <https://www.arbe-regionsud.org/7552-annuaire-des-prestataires-zero-dechet-plastique.html>
- Les retours sur les événements organisés ou co-organisés par l'ARBE : <https://www.arbe-regionsud.org/10098-retour-sur-les-evenements-zero-dechet-plastique.html>
- Le guide pour engager son territoire dans une démarche zéro déchet plastique : <https://www.arbe-regionsud.org/13491-guide-engager-son-territoire-dans-une-demarche-zero-dechet-plastique.html>
- Les initiatives exemplaires pour diminuer les pollutions plastiques : <https://www.arbe-regionsud.org/13531-initiatives-exemplaires-pour-diminuer-les-pollutions-plastiques.html>
- Plus globalement l'ensemble des ressources et outils présents sur le site de l'ARBE : <https://www.arbe-regionsud.org/293-diminuer-les-pollutions-plastiques.html>

Parmi les outils cités ci-dessus, utilisez-vous : *

- Annuaire des prestataires
 - Oui
 - Non, mais j'en ai connaissance
 - Non, car je n'en ai pas connaissance
- Guide "Engager son territoire dans une démarche zéro déchet plastique »
 - Oui
 - Non, mais j'en ai connaissance
 - Non, car je n'en ai pas connaissance
- Webinaires
 - Oui
 - Non, mais j'en ai connaissance
 - Non, car je n'en ai pas connaissance
- Fiches Initiatives exemplaires
 - Oui
 - Non, mais j'en ai connaissance
 - Non, car je n'en ai pas connaissance
- Ressources bibliographiques
 - Oui
 - Non, mais j'en ai connaissance
 - Non, car je n'en ai pas connaissance

Comment évaluez-vous globalement l'accompagnement de l'ARBE dans la démarche zéro déchet plastique ? *

0 à 5 étoiles

Avez-vous des remarques ou pistes d'amélioration à partager ?

PARTIE FINALE : Contact

Nous vous remercions d'avoir répondu à cette enquête.

Si vous avez la moindre question, n'hésitez pas à nous contacter par mail :

zerodechetplastique@arbe-regionsud.org